

N° 224

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 3 avril 1985.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), à la suite d'une mission effectuée dans le territoire de Nouvelle-Calédonie du 15 au 19 février 1985, en application des dispositions de l'article 22 bis du règlement.

Par M. Charles PASQUA,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Paul Séramy, Adrien Gouteyron, Michel Miroudot, Michel Durafour, vice-présidents ; MM. James Marson, Jacques Habert, Jacques Carat, Pierre Vallon, secrétaires ; M. Guy Allouche, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Auguste Cazalet, Adolphe Chauvin, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jean Delaneau, Charles Descours, Jacques Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Michel Giraud, Yves Goussebaire-Dupin, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Jean-François Le Grand, Mme Héléne Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Christian Masson, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roger Quilliot, Jean Roger, Roland Ruet, Guy Schmaus, Abel Sempé, Franck Sérusclat, Pierre Sicard, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, Raymond Tarcy, Jacques Toutain, Albert Vecten, Marcel Vidal.*

SOMMAIRE

	Pages.
INTRODUCTION	3
• Les pouvoirs spéciaux	5
• Une controverse déplacée	8
PREMIÈRE PARTIE. — RÉFLEXIONS GÉNÉRALFS	15
Chapitre premier : La télévision et ses illusions d'optique grossissante	15
• La caméra informe et déforme	15
• La nécessité d'une morale audiovisuelle	17
Chapitre II : La Nouvelle-Calédonie et la tentation gouvernementale de la propagande	19
• Une stratégie d'abandon	19
• La manipulation des media	23
SECONDE PARTIE. — LES CONTRÔLES	26
Chapitre III : R.F.O Paris et la complaisance systématique pour les indépendantistes ..	26
Chapitre IV : Les truquages de Nouméa ou comment se fabrique l'image d'un agitateur irresponsable	34
CONCLUSION	46
ANNEXES	50

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Les responsabilités des hommes politiques sont à la mesure de l'événement. Les épreuves que traverse actuellement la Nouvelle-Calédonie appellent la plus grande vigilance.

Le Sénat ne se dérobe pas à son devoir. Nous entendons bien contribuer à la tâche, pour notre part et dans la mesure de nos moyens. A deux titres :

- en qualité de sénateur, dans le débat politique lui-même,
- en qualité de rapporteur pour avis de la communication audiovisuelle à la Commission des Affaires Culturelles.

*
* *
*

Le présent rapport témoigne d'un intérêt double de notre Assemblée : celui qu'elle nourrit à l'endroit de la **Communication audiovisuelle** et celui qu'elle porte aux **territoires d'Outre-Mer**.

Situé à l'articulation de ces deux thèmes, notre sujet porte en effet sur les conditions dans lesquelles est élaborée et diffusée à Paris et à Nouméa, l'information politique sur la Nouvelle-Calédonie.

Dans un précédent rapport (1), j'ai montré que le Sénat a toujours accordé une attention soutenue aux organismes de la radiodiffusion et de la télévision et rappelé les très nombreuses commissions de contrôle, d'enquête ou missions d'information qu'il a instituées à cet effet.

(1) Rapport d'information n° 385 (1983-1984) fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles à la suite de la mission effectuée du 28 février au 1^{er} mars 1984 pour étudier les conditions dans lesquelles l'information diffusée par les sociétés de programme de radio et de télévision en Corse rend compte de l'activité des mouvements séparatistes. Par MM. Charles PASQUA, Roger BOILEAU et Jules FAIGT, Sénateurs.

Il en est de même pour la Nouvelle-Calédonie à laquelle le Sénat consacra de nombreux examens. Rappelons le **rapport d'information n° 57** (première session ordinaire de 1982-1983) fait au nom de la *Commission des Lois*, à la suite d'une **mission** effectuée dans le territoire de Nouvelle-Calédonie et dépendances du 25 août au 6 septembre 1982, par **MM. Jean-Marie GIRAULT, François COLLET, Michel DREYFUS-SCHMIDT et Marcel RUDLOFF**, Sénateurs.

Il faut également citer le **rapport n° 155** (première session ordinaire 1984-1985) fait au nom de la **Commission de Contrôle** de l'ensemble des services qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances, créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 27 novembre 1984, par **MM. Jean-Marie GIRAULT et Jean-Pierre TIZON**, Sénateurs.

Je terminerai par le **rapport n° 193** (deuxième session extraordinaire de 1984-1985) fait au nom de la **Commission des Lois** sur le projet de loi, adopté après déclaration d'urgence par l'Assemblée Nationale, relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dépendances, par **M. Jacques LARCHE**, Sénateur.

Une information contestée

Telle qu'elle est élaborée et diffusée par les organismes de la Communication audiovisuelle — à Paris et à Nouméa —, l'information sur la Nouvelle-Calédonie est loin de faire l'unanimité.

Votre rapporteur a été saisi de nombreuses plaintes. Elles émanaient au premier chef des hauts responsables de Nouvelle-Calédonie : le Député, **M. Jacques LAFLEUR**, le Sénateur, **M. Dick UKEIWE** également Président du Gouvernement, le Président de l'Assemblée Territoriale, **M. Jean LEQUES**, et le Maire de Nouméa, **M. Roger LAROQUE**. Tous ont relevé que la Communication audiovisuelle diffusait une vision déformée — et systématiquement orientée — des événements.

Ces plaintes appelaient une réponse. Il était du devoir de votre rapporteur d'exercer la mission de contrôle qui lui est impartie, en sa qualité de rapporteur pour avis des crédits de la Communication audiovisuelle.

Pour remplir cette mission dans les meilleures conditions possibles, votre rapporteur était conduit à user des **pouvoirs d'investigations spéciaux** prévus par l'**article 22 bis** du règlement du Sénat.



Un bref rappel sur les « pouvoirs spéciaux » :

Dans le règlement de l'Assemblée Nationale, seuls les rapporteurs spéciaux disposent de ces pouvoirs. Il n'en est pas de même au Sénat : l'**article 22** dispose de manière générale :

« 1.— Indépendamment des autres dispositions les concernant, les commissions permanentes assurent l'information du Sénat pour lui permettre d'exercer, conformément à la Constitution, son contrôle sur la politique au Gouvernement.

2.— La Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation assure, à titre permanent, le contrôle de l'exécution du budget. »

L'article 22 bis tire la conclusion. Il dispose :

« Les diverses commissions désignent, chacune au gré de sa compétence, les Sénateurs qui suivent et apprécient la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte, conformément aux dispositions de l'article 164 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, portant loi de finances pour 1959. »

Quels sont ces pouvoirs ?

L'article 164 (paragraphe IV) de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, relative au contrôle économique et financier, dispose :

« Le contrôle des membres du Parlement désignés pour suivre et apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte s'étend aux sociétés ou entreprises dans lesquelles les capitaux d'origine publique représentent plus de 50 %.

Les membres du Parlement désignés pour suivre et apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte sont

habilités à se faire communiquer tous documents de service, de quelque nature que ce soit, relatifs au fonctionnement des entreprises, sociétés ou établissements soumis à leur contrôle. Les rapporteurs disposeront, sur décision de la commission compétente, des pouvoirs d'investigation les plus étendus sur pièces et sur place. Dans ce cas, tous les moyens matériels de nature à faciliter leur mission devront être mis à leur disposition.

Les membres du Parlement qui ont la charge de présenter, au nom de la commission compétente, le rapport sur le budget d'un département ministériel, suivent et contrôlent de façon permanente, sur pièces et sur place, l'emploi des crédits inscrits au budget de ce département. Tous les renseignements d'ordre financier et administratif de nature à faciliter leur mission doivent leur être fournis. Réserve faite, d'une part, des sujets de caractère secret concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'État, d'autre part, du principe de la séparation du pouvoir judiciaire et des autres pouvoirs, ils sont habilités à se faire communiquer tous documents de service de quelque nature que ce soit ».

Il se trouve que le droit à disposer des pleins pouvoirs a été reconnu aux rapporteurs d'autres commissions que la Commission des Finances, lors d'une séance instructive, pour ce qui nous occupe, car l'exemple même, invoqué pour justifier cette extension du nombre des rapporteurs, fut précisément le contrôle de la Communication audiovisuelle.

« Monsieur le Rapporteur général : L'ancienne sous-commission de contrôle de la gestion des entreprises nationalisées n'était pas constituée pour moitié par des membres de la commission des Finances et pour moitié par d'autres membres qui se trouvent maintenant être réunis au sein de la commission des affaires économiques. Le problème intéressait et continue à intéresser un nombre beaucoup plus grand de commissions car il ne faut pas oublier que le secteur nationalisé, indépendamment d'un certain nombre d'activités qui relèvent essentiellement de la commission des affaires économiques, exerce d'autres activités non moins importantes qui relèvent d'autres commissions de l'Assemblée. »

« Je ne prendrai qu'un exemple récent, celui de la radiodiffusion, dont vous savez que des années durant nous avons eu à connaître et à discuter ici son budget, ce qui a provoqué sur le plan parlementaire des observations tendant à indiquer l'orientation que le Gouvernement devait donner à ce mode d'expression de la pensée ou à ce moyen de

propagande gouvernementale. Or, la radiodiffusion a été récemment érigée en établissement public : par conséquent, le Parlement n'aura plus à connaître de son budget et le contrôle de la radiodiffusion sera effectué selon le même processus que le contrôle de toutes les entreprises nationalisées. Il apparaît par conséquent que la commission des affaires culturelles a une vocation tout à fait particulière, à côté de la commission des affaires économiques, pour demander à bénéficier de la même mesure de désignation. »

(Journal Officiel. Débats du Sénat du 9 juin 1959, page 209, deuxième colonne).

— Une ambiguïté subsiste sur la *durée* des pleins pouvoirs. Un point est sûr : les rapporteurs spéciaux de la Commission des Finances disposent en permanence de ces pouvoirs. En est-il de même pour les autres rapporteurs ? Ce point est discuté.

Pour lever toute équivoque, les commissions (autres que celle des Finances) ont pour tradition de confirmer ou de conférer les pouvoirs spéciaux à leurs rapporteurs pour avis par une *décision spéciale*.

L'organisation du contrôle :

Votre rapporteur crut, tout d'abord, qu'il lui suffirait d'exercer un contrôle « sur pièces et sur place » au siège parisien de la Société Nationale de Radiodiffusion et de télévision d'Outre-Mer, R.F.O.

— Votre rapporteur n'ayant pas encore demandé à la Commission des Affaires Culturelles de lui confirmer ou de lui conférer les pouvoirs spéciaux, il demanda à M. Jean CLUZEL, Rapporteur spécial de la Commission des Finances — qui accepta et nous l'en remercia vivement — de bien vouloir exercer un contrôle « sur pièces et sur place » de R.F.O. Paris. C'est donc conjointement que les deux rapporteurs ont procédé à une visite de R.F.O. Paris (Voir compte rendu en annexe).

Il apparut que R.F.O. Paris élaborait une partie de l'information diffusée Outre-Mer. C'est forcément sur place que sont tournées les images relatives au territoire lui-même. C'est l'évidence même : cependant, nous pouvions penser que R.F.O. Paris recevait *copie* de toute émission locale, à fin *d'archivage*. En fait, Paris ne conserve rien de tel. Il fallait donc se rendre à Nouméa.

— **Décision de la Commission** : Le Mercredi 6 février 1985, votre rapporteur a rendu compte à la Commission des Affaires Culturelles du contrôle que lui-même en qualité de rapporteur pour avis de la Commission des Affaires Culturelles, et M. Jean CLUZEL, en qualité de rapporteur spécial de la Commission des Finances, avaient effectué le 31 janvier 1985 à la Société Nationale de radio-télévision française d'Outre-Mer (R.F.O), en vue d'examiner les conditions d'élaboration et de diffusion de l'information sur les événements de Nouvelle-Calédonie, depuis le début de novembre 1984.

Votre rapporteur a ensuite exposé qu'il souhaitait se voir confirmer, par une décision expresse de la commission, les pouvoirs spéciaux d'investigation prévus à l'article 22 bis du règlement du Sénat.

Après un débat auquel ont participé, outre votre Rapporteur, MM. Pierre CAROUS, Hubert MARTIN, Michel MIROUDOT, Franck SERUSCLAT, Pierre-Christian TAITTINGER, la commission a décidé, à la majorité, de confirmer les pouvoirs spéciaux à son rapporteur.



UNE CONTROVERSE DÉPLACÉE

De retour à Paris, votre Rapporteur s'est trouvé en butte à une attaque un peu inhabituelle au Sénat, où la plus grande courtoisie est toujours de règle.

Le groupe socialiste de la Haute Assemblée publia un communiqué que l'on trouvera en annexe. Ce document surprenant pose apparemment comme postulat que l'exercice d'une mission de contrôle serait assorti de l'interdiction concomitante d'être un homme politique à part entière et priverait du droit de prendre la parole sur quelque sujet que ce soit.

Étrange conception !

Comme il ne s'agit pas, pour votre rapporteur, de se disculper, la faute étant imaginaire, il se contentera de quelques mots pour mettre les choses au point.

Un Sénateur doit-être muet ?

Que je sache, la fonction de rapporteur ne change pas un Sénateur en homme politique muet. A Paris, un contrôle sur pièces et sur place sur un sujet donné, la radiodiffusion par exemple, n'empêche pas que le contrôleur soit en droit, *sur d'autres sujets*, de prendre position, de participer à un congrès et de bavarder avec des journalistes.

Son mandat n'est pas suspendu.

Ce qui est normal à Paris, ne le serait-il plus à Nouméa ?

L'essentiel est de ne pas mélanger les genres

Il y a toutefois une condition à respecter : ne pas « confondre les casquettes ». Il est évident que le Sénateur, lorsqu'il fait une déclaration ou participe à une réunion publique, ne doit pas appuyer son propos en invoquant sa qualité de rapporteur. Il ne m'appartenait pas de présenter le point de vue politique de la Commission des Affaires culturelles, sur la Nouvelle-Calédonie, puisqu'elle ne m'avait pas mandaté pour cela. Aussi, je m'en suis bien gardé !

Oui, je me suis bien gardé d'opérer la confusion : je n'ai pas cherché à faire croire que j'étais le porte-parole officiel de la Commission des Affaires culturelles et que mon propos était spécialement autorisé.

Bien au contraire, j'ai soigneusement distingué les deux rôles, et ce, dès que j'ai posé les pieds sur le sol calédonien à l'aéroport de Nouméa. En exemple, voici mes premières phrases, telles que les ont relevées les journaux :

« Le Sénat, rempart de la liberté comme chacun a pu le voir, à manifesté tout son soutien à ceux qui veulent maintenir la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la République française. C'est à le premier sens de ma visite ».

(On relèvera, au passage, à quel point cette phrase était subversive !)

J'ajoutais :

« Ensuite, je viens, dans le cadre d'une mission qui est la mienne, en qualité de Rapporteur du budget de la radio et de la télévision, faire

une petite mission de contrôle et notamment pour voir dans quelles conditions fonctionne, au plan local, R.F.O. »

Durant tout mon bref séjour, chaque fois que j'ai évoqué le Sénat, j'ai pareillement mesuré mes termes.

Juste avant de quitter le territoire, je rappelais la conception que je me faisais de ce voyage et de son double aspect. On se reportera, en annexe, à la dépêche de l'A.F.P., en date du 19 février 1985.

Je précisais bien que je réservais à la Commission le fruit de mes investigations.

Confirmer le soutien du Sénat est-il choquant ?

Quant à mes propos eux-mêmes, il faudrait une dose solide de mauvaise foi pour les juger subversifs !

Serait-il donc devenu scandaleux qu'un Sénateur apporte le salut du Sénat, rappelle des positions parfaitement connues de cette Assemblée et cite même publiquement — cela m'est arrivé ! — une phrase du Président Alain POHER ?

Quant au Sénat, « rempart des libertés », j'ai quelque raison sûre d'en parler, ayant été, entre autres, Président de la Commission spéciale qui examina, l'an dernier, le projet de loi sur la presse.

Une émotion orchestrée ?

La mauvaise querelle qui m'est faite trahit-elle un plan décidé par le pouvoir ? Certains indices pourraient me le faire penser.

Je préfère considérer que la bonne foi de mes collègues socialistes a été surprise. Étant donné la façon outrancière, comme on le verra plus loin, dont la télévision de Nouméa a rendu compte de mon passage dans le territoire, comment n'auraient-ils pas été scandalisés, puisqu'aussi bien je le fus moi-même, devant la caricature que le petit écran dessinait de Charles PASQUA ?

Une démarche normale

Votre rapporteur était dans son bon droit — il accomplissait même son devoir — quand il témoignait du soutien du Sénat.

A qui fera-t-on croire que j'aurais imprudemment engagé la Haute Assemblée et que, de plus, je l'aurais fait à l'encontre de ses positions officielles ?

Sur la Nouvelle-Calédonie, la Haute Assemblée a pris position d'une manière claire et solennelle.

Le Sénat n'a pas fait mystère de ses préférences. Les rapports que nous citons sont à la disposition de tout le monde et les séances sont publiques.

Le salut solennel du Sénat à M. Dick UKEIWE

Au cours de la séance du 23 janvier 1985, M. Alain POHER, Président du Sénat, prononça les paroles suivantes :

« Mes chers collègues, vous comprendrez que M. Dick UKEIWE étant présent, je lui souhaite la bienvenue et le félicite de son élection à la tête du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. »

Ce fut le signal qui déclencha — sous forme d'applaudissements exceptionnellement nourris et prolongés — une manifestation qui ne laissait aucun doute sur les sentiments des sénateurs dans leur grande majorité.

Le discours de M. Dick UKEIWE le 24 janvier 1985.

Lors du débat sur le projet de loi relatif à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, M. Dick UKEIWE a prononcé un discours qui causa une émotion profonde. De mémoire de parlementaire, j'ai rarement assisté à une ovation telle que celle qui a suivi et je ne suis pas près de l'oublier. Le Premier Ministre lui-même, en séance publique, dut reconnaître la valeur de cette intervention (qu'on trouvera en annexe) et qui marquera dans les annales du Sénat.

L'affichage de ce discours

Le Sénat dispose précisément d'une procédure pour souligner solennellement l'importance qu'il attache à un discours prononcé à sa tribune. Il peut décider d'en expédier, à fin d'affichage, le texte dans toutes les mairies de France.

Comme on sait (ou qu'on ne le sait peut-être pas), cette procédure est absolument exceptionnelle sinon *rarissime*. Le dernier affichage

datait de 22 ans et intéressait le discours de M. Gaston MONNER-VILLF, Président du Sénat, en octobre 1962.

En séance publique, la proposition d'affichage du discours de M. Dick UKEIWE fut défendue, avec le talent que l'on sait, par M. Etienne DAILLY, Vice-Président du Sénat.

« Cette proposition est la suite logique de ce grand moment qu'a vécu le Sénat cet après-midi, lorsque sa majorité, dans un élan unanime, s'est dressée pour applaudir le discours de notre collègue Dick UKEIWE... »

« Dès lors que la télévision et les radios d'État ou contrôlées par l'État ont été mises mardi et mercredi à la disposition de M. TJIBAOU, Chef du Gouvernement insurgé, il nous a paru souhaitable, dis-je, que la Nation ait connaissance dans son intégralité, du discours du chef du Gouvernement légal de Nouvelle-Calédonie... » (J.O. Sénat du 24 janvier 1985, page 55).

On ne saurait mieux dire !

Comme le Gouvernement, par la voix de M. LABARRERE, s'opposait à cette proposition, M. Étienne DAILLY reprit :

« ... Votre réponse ne me surprend pas. Tout doit être fait pour que M. TJIBAOU dispose de tous les media pour faire connaître de toutes les façons possibles sa pensée ; et à l'inverse, il ne pourrait être question que M. Dick UKEIWE puisse bénéficier des mêmes facilités... »

On aura remarqué le thème de M. Étienne DAILLY. Ces propos à eux seuls auraient justifié notre démarche et le présent rapport.

Le 25 janvier 1985, le Bureau du Sénat décida l'affichage.

Ces rappels n'étaient pas inutiles. Ils ont pour fin de montrer que la position de la majorité sénatoriale sur les affaires de Nouvelle-Calédonie est sans équivoque et qu'elle est notoire. Il n'y a donc, je suppose, aucune indécence, pour quiconque et où que ce soit, à en faire publiquement état.

La trop brève expression d'une gratitude assurée :

L'accueil fait à votre rapporteur fut, de la part de tous, si chaleureux qu'il serait injuste ou indélicat de distinguer telle personne plutôt que telle autre. On me pardonnera de présenter cependant l'expression d'une gratitude spéciale à M. Dick UKEIWE, notre collègue Sénateur, Président du Gouvernement du territoire, à M. Jacques LAFLEUR, Député, à M. Sosefo Makapé PAPILIO, également notre collègue au Sénat où il représente Wallis et Futuna et à M. Gaston FLOSSE, Président du Gouvernement de la Polynésie française. Il faudrait également remercier les membres de leur Gouvernement, ainsi que tous les autres qui nous ont entourés des égards les plus flatteurs ou les plus charmants.

MÉTHODE

1°) Le but de ce rapport n'est pas de dresser un inventaire de toutes les défaillances du service public et de dénoncer, à longueur de page, des anomalies ou des abus. Avant tout soucieux d'efficacité, votre rapporteur se propose de tirer un signal d'alarme, parce qu'il le faut, en rappelant d'urgence le service public à son devoir d'objectivité.

— Dans le bref laps de temps qui nous était imparti, nous nous proposons de procéder, par **sondage**, en examinant tout d'abord un certain nombre de bandes vidéo conservées en archives à **R.F.O. Paris**.

Le siège social de Paris ne conserve pas d'archives de ce qui passe sur les antennes de Nouméa et ne garde que les « conducteurs » des émissions diffusées par satellite à partir de Paris vers l'Outre-Mer. Sous le terme de conducteur, on désigne un relevé succinct des titres de séquences, une sorte d'inventaire d'archives, assorti d'un tableau des minutages.

Ayant examiné deux mois de ces documents, nous avons relevé la place complaisante et excessive faite aux thèses des indépendantistes (Chapitre III).

— Nous nous proposons de procéder pareillement à un sondage des bandes vidéo de Nouméa. Nous ne disposions que de quatre jours. En fait, un sondage tout trouvé s'est proposé, car le reportage audiovi-

suel sur les manifestations du 15 février (jour de notre arrivée) a fait l'objet d'un truquage manifeste qu'il suffisait de décrire en exemple flagrant.

Il s'avérait inutile de consulter longuement le passé. L'examen soigneux des quelques jours qui précédaient notre arrivée et des bandes correspondant à la période de notre séjour suffisait pour établir notre conviction (Chapitre IV).

2°) Votre rapporteur a procédé aux contrôles méthodiques suivants :

— il a examiné les conducteurs des émissions que RFO Paris expédie Outre-Mer par satellite, les émissions locales reprenant partiellement les programmes de RFO Paris ;

— il a pareillement examiné les conducteurs des émissions diffusées à Nouméa ;

— les minutages des conducteurs de Paris et des conducteurs de Nouméa ont été comparés et vérifiés ;

— votre rapporteur a effectué ou vérifié les sommations comptabilisant les durées totales par catégorie ;

— votre rapporteur a relevé tout ce qui ne figure pas par les conducteurs et qui fait cependant partie de l'émission. Ces ajouts sont capitaux pour l'information. Ils ne peuvent être repérés que par le visionnage de la bande vidéo elle-même ;

— il a vu et analysé les bandes vidéo des émissions d'information politique projetées à Nouméa du mercredi 13 février au mercredi 20 février ;

— votre rapporteur a contrôlé les bandes des informations émises de Paris sur TF1 et Antenne 2 ;

— il a comparé également les informations telles qu'elles étaient présentées par la *radiodiffusion*, ainsi que les *presses* parisiennes et locales. Cette comparaison est instructive ; les comptes rendus de presse diffèrent parfois beaucoup de l'idée suggérée par la télévision.

PREMIÈRE PARTIE

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE PREMIER

LES ILLUSIONS D'OPTIQUE DE LA TÉLÉVISION : LE GROSSISSEMENT DANGEREUX DES FAITS

La technique de l'information audiovisuelle entraîne, déjà par elle-même, une déformation involontaire : l'importance d'un événement est, du fait même de son passage au petit écran, démesurément grossie. Qu'on se rappelle mai 1968 : trois voitures brûlaient rue Gay-Lussac, devant les caméras : la France entière croyait Paris à feu et à sang.



I — LA CAMÉRA INFORME ET DÉFORME

Ce n'est pas le lieu d'analyser ce qu'est ou devrait être *l'information*. Votre rapporteur se contentera d'évoquer brièvement ce qui importe au sujet que nous traitons.

L'esprit humain considère comme événement — fait digne d'intérêt — **ce qui dérange le cours des choses**. Ce n'est pas le « train-train » qui se fait observer. La vigilance est éveillée par l'anomalie — positive ou négative — surtout négative ! L'attention est excitée par la rupture, par l'accident. C'est dans la nature humaine et animale, car il faut, sous peine de mort, que nous percevions toute menace. En conséquence, les dangers sont saisis de préférence, c'est-à-dire la perturbation et non la règle, la crise et non le régime, la violence et non le

calme... Pareillement, la littérature se complaît dans les malheurs. Le cinéma abuse des gangsters et des meurtres. L'Histoire n'est que morts violentes, pestes et guerres.

Bref, par nature, un medium de communication tend déjà à repérer et souligner la turbulence.

— Un journaliste **de la presse écrite** ne prend pas la plume pour écrire : « Tout va bien », mais pour signaler qu'il « se passe quelque chose », ici, un incendie, là, un crime. Sans même parler du « sang à la une » !

On pensera que votre rapporteur agite des truismes : non, car on doit remarquer que cette sorte de loi des choses que nous évoquons est *politiquement capitale* : en cas de **trouble de l'ordre public**, en cas de **subversion**, le projecteur de l'information est forcément braqué sur le perturbateur, sur le terroriste, **dont l'importance par là même se trouve énormément grossie**. Tout est là.

— **la télévision** grossit encore ce grossissement. Démesurément. Au point que l'on ne sait plus parfois si elle communique — **ou si elle crée** — l'événement. L'audiovisuel privilégie le visuel, le spectaculaire. Un changement du taux d'escompte n'est pas télégénique ; un incendie, un attentat le sont. Ils « passent bien » à l'écran. (1)

(Alerté par un perpétuel tocsin, victime de l'effet de grossissement dont nous parlions, le téléspectateur *généralise* sans s'en rendre compte et finit par se croire plongé dans une violence permanente et totale. Ce n'est pas un hasard si **l'insécurité** est l'obsession n° 1 de notre époque).

Or, la télévision est devenue le **medium prépondérant**. Votre rapporteur en eut, s'il en était besoin, une preuve de plus en revenant de Nouméa, lorsqu'il apprit qu'il était censé avoir conçu et soutenu le projet de pique-nique à Thio, le dimanche 18 février. D'où venait donc cette persuasion inattendue ?

La presse écrite, à l'exception du Canard enchaîné, ne me mêle pas à ce projet. Au contraire, elle reproduit un communiqué qui faisait allusion à ma présence dans un sens qui ne trompe pas : « Il est prématuré de se rendre en masse à Thio ; *cela peut entraver la mission d'inspection en cours de certaines personnes extérieures au territoire* ».

(1) Voir les analyses si pertinentes du Sénateur **Jean CLUZEL** dans son livre : « **TÉLÉ-VIOLENCE** » (Janvier 1978. Plon).

Je dirai plus loin que la télévision ne fut pas aussi nette. Le petit écran rapprocha mon séjour et le pique-nique d'une façon qui fit sûrement « amalgame » dans l'esprit des téléspectateurs. Corroborant cette impression, je relèverai que le Canard enchaîné, dont je disais qu'il fit exception, écrit (mercredi 20 février 1985, page 6) :

« J'IRAI PIQUE-NIQUER SUR VOS TOMBES »

« Les leaders de droite, en France, jurent qu'ils ne mettront pas de l'huile sur le feu de la Nouvelle-Calédonie. Mais, en Nouvelle-Calédonie, Charles PASQUA débarque avec une tonne d'huile Lesieur. Il chauffe la droite, il chauffe l'extrême droite, qui, déjà, brûlent. On le voit sur les photos avec un désopilant bonnet de naïade sur la tronche. Si « bon enfant ». A l'occasion de son voyage germe l'idée d'un pique-nique à Thio. »

Or, précisément, cet article ne s'appuie pas sur les informations d'un envoyé spécial. Le Canard — une cane, Sylvie CASTER — tient sûrement son information des émissions télévisées, car l'auteur continue : « A la télévision, pas de mensonge de cette sorte. Les images ne mentent pas... ». « Il y a peu, à la télévision, aussi, on pouvait voir... »

La presse écrite, elle aussi, s'informe à la télévision.

*
* *
*

II — LES NÉCESSITÉS D'UNE MORALE AUDIOVISUELLE

Pour compenser les effets pervers de la technique, une **déontologie très scrupuleuse** devrait guider le journaliste.

Cette morale est absolument indispensable. Il faut bien observer ceci : rien qu'en montrant un acte terroriste, la télévision **en fait un événement politique**. C'est ainsi qu'une minorité infime peut très bien occuper l'écran et monopoliser l'attention générale. Alors qu'il ne représente souvent que lui-même, le marginal — au sens statistique et social du terme — passe ainsi pour le porte-parole d'une puissance qui n'existe pas. La télévision accrédite le délinquant en en faisant une vedette. Trop souvent, sur le petit écran, le hors-la-loi fait la loi.

C'est dire qu'un instrument aussi redoutable que la télévision doit être manié avec précaution et scrupule.

Certes, un fait subversif ne doit pas être passé sous silence, mais c'est déjà bien assez de montrer l'effet du terrorisme, le dégât des bombes... sans « en rajouter » et tendre des micros complaisants aux insurgés eux-mêmes, voire même accomplir des prouesses d'ingéniosité pour les rejoindre dans leur cachette. Un certain « sensationnel » est blâmable et parfois même insupportable.

Comment raconter le feu sans jeter de l'huile dessus ? C'est une question de mesure, de doigté.

Certes, **l'objectivité** ne se décrète pas : elle ne se met pas en règles. On ne peut prescrire à un peintre de faire un portrait fidèle. Mais ce n'est pas parce que figurer est difficile qu'il faut se laisser aller à **défigurer** . Il est des limites à ne pas franchir.

Une morale s'impose

— Le premier devoir du journaliste est de garder la tête froide, de ne pas se laisser entraîner par sa technique, de savoir résister au médium. Puisqu'il s'agit de peindre la réalité, le reporter ne doit pas oublier que « la permanence est la règle et l'événement, l'exception ».

Il est primordial qu'en toute circonstance mettant en jeu la **sécurité de l'État** et les **intérêts supérieurs de la Nation**, les journalistes du service public s'attachent à **proportionner**, à **relativiser** les événements subversifs que le médium audiovisuel tend, par nature, à grossir excessivement.

— La seconde règle est tellement évidente qu'il n'y a pas à insister : aux déformations involontaires dues à la technique, le journaliste ne doit pas ajouter sciemment des déformations **délibérées** ! Les servitudes techniques sont une chose, les **consignes politiques** en sont une autre, qu'on aimerait ne jamais détecter dans le service public.

CHAPITRE II .

LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LA TENTATION GOUVERNEMENTALE DE LA PROPAGANDE

Que la caméra grossisse par un effet d'optique involontaire est une chose, encore faut-il que le journaliste « n'en rajoute pas » par des travestissements intentionnels de la vérité ! Et ce pour obéir à un mot d'ordre politique.

I — UNE STRATÉGIE D'ABANDON

Il nous faut ouvrir — brièvement — le dossier calédonien, car tout se tient : les desseins du Gouvernement sur ce territoire, d'une part, et, d'autre part, l'orientation de la propagande audiovisuelle. L'information est faussée dans le sens des pressions du Pouvoir.

Le rappel de quelques données

Deux fois grande comme la Corse, à 20 000 kilomètres de la métropole, l'archipel calédonien accueille depuis des décennies les races les plus diverses : mélanésiens, wallisiens, tahitiens, indonésiens, vietnamiens, auxquels s'ajoutent des japonais et des chinois, soit 140 000 habitants parlant français.

Aucune des communautés n'est en nombre suffisant pour exiger légitimement l'exclusivité du pouvoir. Loin de coloniser, la France a uni tous les calédoniens. Elle est demeurée la seule garante de l'unité. Sans elle, la Nouvelle-Calédonie risque une ère d'affrontements, de surenchères internes et de convoitises extérieures dont nul ne peut prévoir l'issue.

Une base stratégique d'intérêt capital

La situation géographique du territoire lui confère le contrôle des couloirs de circulation aériens et maritimes. L'enjeu stratégique est considérable. On peut comparer la Nouvelle-Calédonie à un immense porte-avions amarré en plein pacifique.

Une mémoire honteuse ?

Les socialistes n'ont sûrement pas oublié qu'après avoir, tous les jours, annoncé « le dernier quart d'heure » avant la pacification, ils furent incapables de régler la douloureuse question algérienne. D'où un « complexe de colonialisme » qui les rend trop sensibles aux séparatismes d'Outre-Mer.

Le **rapport** précité présenté en 1984, au nom de la Commission de contrôle du Sénat par MM. **Jean-Marie GIRAULT** et **Jean-Pierre TIZON**, est particulièrement explicite.

« A partir de l'élection présidentielle du 10 mai 1981, la situation en Nouvelle-Calédonie va évoluer rapidement. Pourtant, M. GISCARD D'ESTAING l'a emporté très largement dans ce territoire avec 65,56 % des suffrages exprimés contre seulement 34,94 % à son adversaire socialiste.

Plus récemment, aux élections européennes du 17 juin 1984, les résultats locaux constituent une défaite sévère pour les partis de la majorité en métropole.

Les mouvements politiques se réclamant de l'indépendance n'ont pas jusqu'alors obtenu de majorité aux élections qui se sont déroulées sur le territoire. Comment se fait-il, dès lors, que la situation ait évolué au point de devenir explosive ?

La réponse à cette question tient vraisemblablement au fait que, dès la victoire de M. François MITTERRAND et en dépit de ses mauvais résultats en Nouvelle-Calédonie, les indépendantistes n'ont cessé de s'imaginer que la victoire de la gauche aux élections présidentielles était synonyme d'indépendance prochaine. Pourquoi ?

Il importe à cet égard de rappeler un certain nombre de prises de positions :

a) Le programme commun de gouvernement (juin 1972)

« Le Gouvernement reconnaîtra le droit à l'autodétermination des peuples des D.O.M. et des T.O.M. Les nouveaux statuts seront discutés avec les représentants des populations concernées et devront répondre aux aspirations de celles-ci. La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion seront érigées en collectivités nouvelles prévues par

l'article 72 de la Constitution ; les populations de ces quatre territoires seront appelées dans le meilleur délai à élire, chacune au suffrage universel — et dans des conditions assurant l'exercice réel des libertés démocratiques - - une assemblée ayant pour but l'élaboration d'un nouveau statut qu'elle discutera avec le Gouvernement et qui permettra à ces peuples de gérer eux-mêmes leurs propres affaires ».

b) Le projet socialiste

« En ce qui concerne les territoires d'outre-mer (T.O.M.), le parti socialiste, qui soutient déjà les forces progressistes, est à l'écoute de toutes les propositions émanant des populations locales en ce qui concerne l'évolution des statuts actuels.

« Si les peuples d'outre-mer expriment le souhait d'accéder à l'indépendance, le parti socialiste au pouvoir leur en assurera la possibilité selon les modalités par eux choisies, tout en leur offrant l'établissement de liens avec la France dans le cadre d'une structure mutuellement consentie ».

c) Les 110 propositions pour la France

« Proposition n° 58 : Pour les peuples de l'outre-mer français qui réclament un véritable changement, ouverture d'une ère de concertation et de dialogue à partir de la reconnaissance de leur identité et de leurs droits à réaliser leurs aspirations. Entre autres, dans les départements d'outre-mer, institution d'un conseil départemental, élu à la proportionnelle et responsable de la vie locale de chaque département avec consultation obligatoire avant tout accord international touchant à la région du monde où ils se trouvent. La loi déposée à ce sujet par le groupe parlementaire socialiste sera soumise au Parlement dès la prochaine session de la législature. »

d) La profession de foi de M. François MITTERRAND (premier tour de l'élection présidentielle de 1981)

« Avec les départements et territoires d'outre-mer, un dialogue libre et franc sera ouvert, l'identité de chacun sera reconnue, comportant le droit d'être soi-même, et les moyens d'y parvenir ».

En juillet 1981, le Président de la République reçoit une délégation du Front indépendantiste et accueillera une nouvelle délégation en octobre 1981 (alors qu'un député de l'île devra attendre plus d'un an pour être reçu par le Chef de l'État). »

Il est de fait que *Mai 1981 a déstabilisé le territoire*. Le nouveau statut du 6 septembre 1984 n'a pas redressé la situation, les élections du 18 novembre 1984 ayant été perturbées par un boycottage systématique conduit par les indépendantistes extrémistes.

Le même rapport précité de la commission sénatoriale des Loix dénonce les **carences du Pouvoir** lors du scrutin du 18 novembre. Comment admettre que le pouvoir ait laissé briser des urnes à coups de hache ? Comment admettre qu'il n'ait pas réagi ?

Ainsi que le rappelait récemment le Président du gouvernement territorial dans une allocution télévisée, « *Les milieux du FNLS ont poussé au sectarisme, à la haine raciale et aux pulsions les plus basses.*

« Depuis des mois, le Gouvernement central a encouragé délibérément une agitation à l'origine localisée individuelle qui s'est, de ce fait, transformée en une rébellion ouverte et armée contre les institutions de la République. En tolérant sans réagir, jour après jour, le pillage, la violence, l'incendie, le viol, l'assassinat, les bris des urnes, les atteintes les plus graves aux libertés et même la constitution d'un gouvernement provisoire canaque et socialiste, ceux qui gouvernent la France ont ridiculisé les forces de l'ordre, abaissé l'État, outragé la démocratie. »

Un abandon programmé ?

L'analyse de M. Dick UKEIWÉ est hélas inattaquable. Tout semble indiquer que **le gouvernement a, par avance, choisi la solution de l'indépendance**. C'est ainsi la seule façon d'expliquer le comportement pour le moins insolite du nouveau Haut Commissaire, Délégué du gouvernement, M. PISANI.

Une question ambiguë

Il nous fut dit que la population calédonienne serait appelée à décider de son avenir par un **référendum**. Personne ne comprendrait que votre rapporteur soit infidèle à ses engagements politiques et qu'il puisse critiquer le principe de l'auto-détermination démocratique.

Encore faut-il que le vote correspondant ait lieu dans la liberté, dans la clarté, sans contrainte, sans pression, sans entrave, et que chaque électeur se voit reconnaître le droit de voter. Telles sont les conditions de la démocratie.

Encore faut-il également que la question proposée ne soit pas ambiguë. Le choix doit être posé dans les termes suivants : « *Voulez-vous, oui ou non, rester Français* » ? Il n'apparaît pas, si nos informations sont exactes, que le gouvernement s'oriente vers une question aussi simple, aussi évidente, aussi nécessaire. Comme on sait, **M. Alain POHER, Président du Sénat**, a protesté sur ce point et indiqué par avance quelle serait la mission du Sénat. (Dépêche Agence France-Presse. 13 février 1985).

Une réponse prématurée

Selon toute apparence, avant même de consulter la population, le Délégué du gouvernement a choisi. Le principal reproche qu'on puisse lui adresser est *qu'il choisit également pour les autres*. Il tente de forcer leurs choix. N'a-t-il pas déjà suggéré que l'indépendance était la seule réponse possible. Voilà une curieuse conception de la démocratie et de l'auto-détermination. Cette attitude est d'autant plus choquante que la majorité de la population est très attachée à la France.



II — L'AUDIOVISUEL AUX ORDRES POUR UNE PROPAGANDE INSIDIEUSE ET DÉTERMINÉE

C'est là que le medium audiovisuel entre en scène. Tant à Paris qu'à Nouméa, le gouvernement et son Haut Commissaire pèsent sur l'opinion en donnant une place excessive, sinon exclusive, aux thèses indépendantistes, et en présentant l'opposition nationale comme constituée d'agités irresponsables.

Des garanties illusoirs

La propagande du gouvernement tend à présenter l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie comme étant a priori la seule issue raisonnable. Nous avons même entendu vanter « **l'indépendance association** »,

forme originale et inédite d'indépendance. Pour mieux faire passer l'indépendance et justifier son choix a priori, le pouvoir cherche à accréditer l'idée que l'indépendance ne serait pas la rupture avec la France, mais qu'elle comporterait une **association**.

La télévision se garde bien de dire que **les garanties d'association sont illusoires**.

Le pouvoir cautionne l'indépendance en érigeant les indépendantistes les plus violents en interlocuteurs privilégiés. Le gouvernement transforme l'auto-détermination en pré-détermination.

Un État qui devient souverain n'est pas tenu de respecter ces obligations qui lui auraient été imposées avant son indépendance. D'ailleurs, le chef des indépendantistes les plus durs a déclaré fort nettement que le futur État indépendant ne donnerait aucune garantie. « *Le nouvel État indépendant et souverain fera ce qu'il voudra* ». Il n'y a pas de doute qu'un État dont on proclame l'indépendance accepte aussitôt tous les attributs de la souveraineté : la défense, la diplomatie, la police, la justice. L'indépendance signifiera donc qu'il n'y aura plus de citoyens français en Canaënie, mais des résidents étrangers. **Le choix est entre la France et l'indépendance**. Il n'y a pas d'indépendance avec la France. Voilà ce que la télévision se garde bien de dire.

Des hommes sûrs aux postes-clés de la propagande

Le pouvoir a mis en place l'équipe qu'il faut. Juste les hommes dévoués là où il faut.

Votre rapporteur a eu le sentiment très net que dans son immense majorité, la société nationale de radiodiffusion et de télévision outre-mer avait un personnel au-dessus de tous soupçons. Ce personnel n'appelle aucune critique, à quelques exceptions près :

Deux indices suspects : Nous relèverons **deux nominations récentes** sujettes à caution. La première à Paris, la seconde à Nourméa.

Assez bizarrement, un poste capital pour l'orientation politique de l'information a été attribué à un homme qu'apparemment rien n'appelait à ces fonctions. Il ne s'était signalé par aucune compétence spéciale pour l'outre-mer et il n'y avait pas fait carrière, à la différence de bien des membres du personnel de R.F.O. Le plus clair de son

mérite et son principal titre à être promu, ne serait-il pas d'avoir appartenu au Cabinet de M. Louis MERMAZ, Président de l'Assemblée Nationale ?

— La nomination à Nouméa vers la mi-janvier, d'un nouveau rédacteur en chef (bientôt promu Délégué à l'information), nous paraît également fort suspecte. D'autant qu'il s'agit là de quelqu'un que votre rapporteur connaît. Les penchants politiques de ce journaliste le rendent particulièrement sensible au séparatisme. Ses sentiments se sont donnés libre cours en Corse ; il a seulement changé d'île. Ce journaliste s'intéresse de près aux agitateurs. Il semble en goûter la psychologie et le regard spécialisé qu'il porte sur les événements explique sans doute pourquoi à Nouméa, le vendredi 15 février, il a si peu remarqué la manifestation paisible d'unanimité qui rassemblait, à la Mairie, toutes les autorités du Pacifique. Le compte rendu fut remplacé par des extraits choisis d'interviews extérieures qui, ainsi sélectionnés, peignaient l'image d'un agitateur politique.

A partir de quelques nominations bien placées, l'assujettissement au Pouvoir d'un organisme audiovisuel s'opère facilement. Les moyens ne manquent pas de faire passer sur les antennes des informations tendancieuses.

Les journalistes trop scrupuleux, sont censurés discrètement par le Rédacteur en chef responsable, qui vise tous les papiers.

Les indésirables peuvent même être écartés, quand il le faut, au bénéfice de pigistes plus dociles. La pige est une situation contractuelle précaire, nettement plus inconfortable qu'une position statutaire permanente. Inutile de « conseiller » longuement un pigiste bien choisi : il invente de lui-même l'auto-censure.

Il semble que R.F.O. ait également tendance à user de la mission temporaire, du contrat à durée déterminée — bref de procédures à caractère exceptionnel, dérogeant aux règles normales et aux garanties du statut.

SECONDE PARTIE

LES CONTRÔLES A PARIS ET A NOUMÉA

CHAPITRE III

R.F.O. PARIS ET LA COMPLAISANCE SYSTÉMATIQUE POUR LES INDÉPENDANTISTES

L'information diffusée sur le territoire calédonien provient de deux sources : d'une part, la station locale de R.F.O. réalise ses propres émissions, d'autre part, R.F.O.-Paris expédie, par satellite, à Nouméa, une sélection de séquences produites par TF 1, A 2, FR 3 ou par elle-même.

Les envois sont quotidiens. Un montage (« monitoring ») est effectué chaque jour entre 13 H et 15 H à Cognacq-Jay. Les extraits retenus constituent pour les journalistes sur place à Nouméa un « menu conseillé ». La station locale est, en effet, libre de reprendre ou de ne pas reprendre les informations qui lui parviennent par ce canal. Votre rapporteur a pu vérifier que, dans les faits, la sélection opérée par R.F.O. à Paris était largement reprise par ses destinataires. Cette constatation a, il va sans dire, son importance.

Un dépouillement systématique et minutieux des « monitorings » pour la période allant du 11 novembre 1984 au 10 février 1985 n'a pu que confirmer les pressentiments de votre rapporteur : *La sélection de R.F.O.-Paris est loin d'être innocente.*

Quatre observations principales s'imposent :

— R.F.O.-Paris joue la carte F.L.N.K.S. contre gouvernement légal du territoire calédonien ;

— Les déclarations et réactions des personnalités de métropole sur le problème calédonien font l'objet d'un traitement différencié qui privilégie les prises de position « pro-indépendantistes » ;

— R.F.O.-Paris sait aussi « pécher par omission » ;

— Les séquences « de fond » sélectionnées sont, pour le moins, tendancieuses ;

1) F.L.N.K.S. contre gouvernement légal du territoire calédonien

Il appartenait à votre rapporteur de vérifier dans les envois quotidiens de R.F.O.-Paris à destination de Nouméa quelles étaient les parts respectives de l'information sur le gouvernement légal du territoire et des séquences sur le F.L.N.K.S.

Avant même de procéder au dépouillement des « monitorings », il s'était autorisé une réflexion : s'il concluait à l'égalité de traitement, il pourrait déjà en tirer des *conclusions instructives* : réserver des temps d'antenne comparables aux forces en présence serait, en l'occurrence, *déjà prendre parti*. Ce serait accorder à un gouvernement révolutionnaire qui a refusé le verdict des urnes autant de crédit qu'à un gouvernement légal désigné par une Assemblée territoriale élue par la majorité de la population calédonienne.

A vrai dire, votre rapporteur s'attendait à ce que R.F.O.-Paris manœuvrât ainsi. Mais il lui a été donné de constater qu'elle était allée plus loin...

Déjà, la veille des élections du 18 novembre 1984 à l'Assemblée territoriale, elle faisait parvenir à Nouméa deux séquences réalisées par ses propres soins : l'une, bien courte, sur le Rassemblement pour la Calédonie dans la République, la principale force anti-indépendantiste, qui allait être le vainqueur incontesté du scrutin, remportant 35 des 42 sièges de l'Assemblée, l'autre, beaucoup plus copieuse, sur les indépendantistes alors même que ceux-ci avaient annoncé dès le mois d'octobre qu'ils boycotteraient l'élection et qu'ils allaient commettre le 18 novembre les violences que l'on sait.

EXTRAIT DU « MONITORING » DU 17 NOVEMBRE 1984

Source	Contenu	Durée
RFO	Les indépendantistes	1'22
RFO	Le R.P.C.R.	0'49

Par la suite, la sélection effectuée par R.F.O.-Paris s'est révélée systématiquement tendancieuse. Qu'il s'agisse de M. TJIBAOU, son Président, de M. YEWENE-YEWENE, son Ministre des Finances et de la solidarité nationale, ou de son Ministre de la Sécurité (en réalité « chef de guerre »), M. Éloi MACHORO, le F.L.N.K.S. a largement occupé les ondes au détriment du gouvernement du territoire calédonien présidé par M. UKEIWÉ.

Les « monitorings » de R.F.O. sont à cet égard éclairants.

**MONITORINGS DU 11 NOVEMBRE 1984 AU 10 FÉVRIER 1985
LE FLNKS**

Satellite	Contenu	Source	Durée
26.11.1984	Interview M. TJIBAOU	A2	2'08
1.12.1984	Proclamation République Canaque	A2	2'21
2.12.1984	Interview M. TJIBAOU	A2	0'39
7.12.1984	Interview M. TJIBAOU	TF1	1'03
8.12.1984	Portrait M. MACHORO	A2	2'17
11.12.1984	Conférence de presse M. TJIBAOU	TF1	2'16
20.12.1984	Interview M. YEWENE-YEWENE	TF1	2'45
22.12.1984	Interview M. TJIBAOU	TF1	1'13
27.12.1984	Interview M. MACHORO	A2	2'41
29.12.1984	Conférence de presse M. TJIBAOU	TF1	1'05
8.1.1985	Interview M. TJIBAOU	TF1	2'05
12.1.1985	• Mort M. MACHORO • Portrait et interview	TF1	0'55 2'09
13.1.1985	Mort M. MACHORO	TF1	1'49
14.1.1985	Conférence de presse FLNKS	TF1	0'44
15.1.1985	Paris. Manifestation pour l'indépendance canaque	TF1	0'54
16.1.1985	Mort. M. MACHORO	A2	0'45
		TF1	4'16
18.1.1985	Interview M. TJIBAOU	A2	2'25
19.1.1985	Interview M. TJIBAOU	TF1	2'39
20.1.1985	Interview M. YEWENE-YEWENE	TF1	0'51
23.1.1985	Interview M. TJIBAOU	A2	2'55
		RFO	1'40
24.1.1985	M. TJIBAOU à l'Assemblée nationale	TF1	0'28
		RFO	1'20
	Conférence de presse FLNKS	TF1	2'14
27.1.1985	Interview M. TJIBAOU à RMC	A2	0'57
	Interview M. YEWENE-YEWENE	TF1	0'57
30.1.1985	Meeting Paris M. TJIBAOU et interview	FR3	1'39
5.2.1985	Interview M. TJIBAOU	A2	0'33
10.2.1985	Congrès FLNKS	TF1	1'57

MONITORINGS DU 11 NOVEMBRE 1984 AU 10 FÉVRIER 1985
LE GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE CALÉDONIEN

Satellite	Contenu	Source	Durée
25.11.1984	Interview M. UKEIWE	RFO	1'18
29.12.1984	Interview M. UKEIWE	TF1	0'52
2.1.1985	Interview M. UKEIWE	A2	2'10
8.1.1985	Interview M. UKEIWE	TF1	2'03
22.1.1985	Déclaration M. UKEIWE	A2	0'49
29.1.1985	Interview M. UKEIWE	TF1	0'59
23.1.1985	M. UKEIWE invité Journal 13 n	TF1	3'02
25.1.1985	Sénat, M. UKEIWE, M. FABIOUS	RFO	5'06
31.1.1985	Conférence de presse M. UKEIWE	TF1	0'28
1.1.1985	M. UKEIWE répond à M. PISANI	A2	0'44
5.2.1985	Interview M. UKEIWE	A2	1'23
6.2.1985	Meeting Paris MM. UKEIWE-CHIRAC	RFO	1'58
8.2.1985	Déclaration M. UKEIWE à son retour de Paris	A2	0'22

En réalité, lorsque M. TJIBAOU paraît — le nombre de ses interviews le prouve — les media applaudissent à grands cris et déroulent un tapis rouge... et RFO s'en fait l'écho auprès de la population calédonienne. Que le FLNKS, ou son Président, donne une conférence de presse et l'on s'y attarde ; que M. UKEIWE fasse de même, et l'on se déplace à peine, ou pour la forme. Que le Président de la République se rende en Nouvelle-Calédonie (le 19 janvier 1985) et les réactions de M. TJIBAOU sont attendues et largement entendues ; M. UKEIWE, lui, n'a qu'à peine voix au chapitre.

Au FLNKS les honneurs de RFO, à M. UKEIWE son mépris...

Lorsque M. UKEIWE, au début de février dernier, rentre de métropole, après une tournée triomphale, quelques secondes lui sont parcimonieusement accordées pour faire part aux Calédoniens du soutien massif et émouvant qui lui a été témoigné. Ce jour-là (satellite du 8 février 1985), RFO préfère concentrer toute son attention et consacrer ses ondes à deux autres sujets : La visite de M. MITTERRAND en Picardie et le Congrès du Parti Communiste Français. Deux sujets dont on permettra à votre rapporteur de douter qu'ils aient été de nature à apaiser le désarroi calédonien !

Et votre rapporteur de s'indigner encore : M. UKEIWE serait, selon la présentation, volontiers désobligeante que lui réservent les media, « *cornaqué* » par les partis de droite et... notamment par lui-même (qu'on m'autorise, au passage, l'autosatisfaction : je ne passerai

pas pour le plus mou des anti-indépendantistes). Le Président du gouvernement du territoire n'a besoin d'être guidé par personne. Et s'il fallait reprendre le même vocabulaire, la majorité qu'il représente serait son seul « cornac » !

2) — Le traitement partial des déclarations en métropole

Les événements tragiques de Nouvelle-Calédonie suscitent, depuis novembre dernier, d'incessants et de bien naturels commentaires.

Les réactions de la métropole parviennent à Nouméa par les soins de RFO Paris. Force est de constater que toutes ne font pas l'objet du même traitement. Les déclarations en faveur de l'indépendance ou favorables au gouvernement ont la part belle !

On prendra quelques exemples significatifs.

Une semaine après les élections à l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie, et après plusieurs jours de troubles graves, *cinq anciens Premiers ministres gaullistes lançaient un appel solennel au Président de la République*. Ils répliquaient aux propos de M. Georges Lemoine, Secrétaire d'État aux DOM-TOM, confirmant que, selon la ligne d'action retenue par le Gouvernement, le processus d'auto-détermination devrait être accéléré. Les cinq anciens Premiers ministres RPR déclaraient que « le Gouvernement ne saurait imposer une indépendance rejetée par la majorité ».

La qualité de ses auteurs — leur expérience du pouvoir — conférait à cet appel un caractère d'exceptionnelle importance.

Fut-il entendu sur le sol calédonien ? *RFO Paris n'a pas fait grand chose pour qu'il le soit* : elle s'est contentée de faire parvenir à Nouméa, par satellite, le 25 Novembre 1984, la très brève séquence qu'A2 avait consacré à l'événement, pas plus d'une minute et demie, en tout, pour l'appel lui-même et une interview de M. Michel Debré.

Bien que sur place, à Paris, RFO n'a pas cherché ou n'a pas voulu étoffer l'information. Le même jour, elle réservait un temps d'antenne comparable à la tempête que la France était en train d'essuyer !

Lorsqu'il s'agit d'informer, *l'opinion de cinq anciens Premiers ministres sur un problème politique majeur ne vaudrait donc pas plus qu'une simple perturbation météorologique...* On imagine, en outre,

l'intérêt que les calédoniens peuvent, en ce moment plus que jamais, porter à l'état des cieux à des milliers de kilomètres de leur territoire !

Il est pourtant des jours où les réactions du monde politique sont accueillies avec plus de bienveillance par RFO. Et ce n'est pas un hasard si elles vont toutes, ces jours-là, dans un sens hostile aux anti-indépendantistes.

C'est ainsi que RFO a diffusé par satellite, le 26 décembre 1984, l'interview de *M. Bernard Stasi* sur TF1, en réalité l'une des plus longues qu'il ait été donné d'entendre sur les événements de Nouvelle-Calédonie (3'09" soit plus du double du temps accordé, un mois auparavant, aux anciens ministres RPR). Or, on connaît la position du vice-président du CDS sur ce point et il l'a confirmée le lendemain de l'annonce du plan Pisani, au début de janvier 1985. Elle n'est rien moins que pro-gouvernementale.

A *M. Gascher* aussi, RFO a été attentive, en reprenant une séquence d'A2 (satellite du 28 décembre 1984). *M. Gascher* qui était présenté comme historien et spécialiste de la Nouvelle-Calédonie, y annonçait qu'il démissionnait du RPR parce qu'il était en désaccord avec son parti sur le problème calédonien.

Qu'un homme prenne une position isolée dans son parti et RFO lui assure la publicité. Que cinq personnalités qui ont exercé des responsabilités de premier rang apportent leur soutien à la majorité calédonienne et il est à peine donné à celle-ci d'en connaître...

3) — Les « péchés par omission » de RFO

Les méthodes de RFO Paris ne sont pas toutes les mêmes : diffusant largement certaines informations, en minorant d'autres, *elle sait aussi faire preuve d'une singulière faculté d'oubli.*

On citera là encore quelques exemples, parmi d'autres.

— le 28 novembre 1984, *M. Valéry Giscard d'Estaing* faisait une déclaration — au demeurant fort modérée — en faveur de la départementalisation du territoire calédonien. *RFO n'a pas jugé bon, sur le moment, d'en informer la population locale.* L'ancien chef de l'État ne sera entendu par elle qu'à la fin de janvier 1985, soit après le « plan Pisani ».

— le 20 décembre 1984, la commission sénatoriale de « contrôle de l'ensemble des services qui ont eu ou qui ont à connaître des événe-

ments intervenus depuis le 12 juillet 1983 ou susceptibles d'intervenir en Nouvelle-Calédonie et dépendances » remettait son rapport. Rappelons que « l'attentisme, le laxisme et l'équivoque » de la politique gouvernementale y étaient dénoncés. *RFO n'en fit même pas mention.*

— dans un autre ordre d'idées, A2 diffusait le 15 décembre 1984, au journal de la mi-journée, une intéressante séquence sur la communauté wallisienne. Celle-ci faisait part de son inquiétude et de son désir de voir la Nouvelle-Calédonie rester dans la République française. *RFO l'a-t-elle méprisée ? Elle n'a pas assuré la rediffusion.*

4) - Les séquences de fond

La dernière observation de votre Rapporteur ne porte plus sur l'information au jour le jour, mais sur les commentaires de fond qu'a suscité sur les ondes le problème calédonien.

De temps à autre, RFO Paris fait parvenir à Nouméa des analyses « didactiques » réalisées par les chaînes métropolitaines ou par elle-même. Votre rapporteur en a fait le relevé pour la période allant de novembre 1984 à février 1985 : le point de vue de l'Église Évangélique, les métis, interview d'un ethnologue, la vie d'une tribu, les réfugiés de la brousse, la coutume. Leur simple énumération laisse déjà percevoir l'orientation générale de ces séquences.

Ainsi, le 1^{er} décembre 1984, en même temps qu'elle reprenait de copieuses informations consacrées par A2 à la proclamation de la « République canaque », RFO Paris — semble-t-il pour appuyer l'évènement — se préoccupait du point de vue de *l'Église Évangélique*. Celle-ci n'est pas majoritaire et ne compte que 70 % des protestants de Nouvelle-Calédonie, lesquels ne représentent que 25 % de la population. Mais elle est fortement implantée dans la communauté mélanésienne et au sein des FLNKS. Son point de vue était donc connu d'avance, cependant RFO s'y est complaisamment attardée.

Mais l'attention de votre Rapporteur a été tout particulièrement retenue par « *l'interview d'un ethnologue* ». Et il n'y a vu que *manipulation de l'opinion publique et incitation à la violence*.

Le 19 décembre 1984, RFO reprenait, à destination de Nouméa, l'interview accordée la veille à TF1 par **M. Jean Guiart**, professeur au Muséum d'histoire naturelle et directeur du Laboratoire d'ethnologie du Muséc de l'Homme.

L'entrée en matière de cette interview fut éclairante. Le journaliste de TF1, s'exprima en des termes qui méritent d'être rapportés : « les Français de métropole ont des difficultés au milieu des déclarations contradictoires sur la Nouvelle-Calédonie à se faire une opinion sur les diverses communautés et notamment sur la communauté canaque, *pour vous aider à former votre jugement...* ». Et d'introduire, donc, les propos de M. Guiart qui allaient suivre comme la réponse objective à toutes les interrogations.

A aucun moment, il n'a été souligné que ce qui allait être donné à entendre serait *un point de vue pour le moins « engagé »*. Non, M. Guiart fut simplement présenté comme le spécialiste de la civilisation mélanésienne et comme celui qui connaissait d'autant mieux la situation sur place qu'il avait vécu près de quarante années en Nouvelle-Calédonie.

Jamais il ne fut question des *liens privilégiés de M. Guiart avec le FLNKS*, liens qui, s'il en était besoin, allaient être par la suite révélés au grand jour. Qu'on se rappelle : l'un de fils de M. Guiart, Armand, fut retenu trois jours en otage avec sa compagne par les anti-indépendantistes à Bourail. Qu'on se rappelle encore, un autre fils de M. Guiart, René, très actif dans les mouvements de revendication de terres dans la région de Koné (Nord) passe pour l'un des principaux cerveaux des indépendantistes. Qu'on se rappelle enfin, la résidence de l'ethnologue à Nouméa fut incendiée en janvier dernier par les anti-indépendantistes.

L'interview, donc, fut présentée comme celle de l'homme de science qui allait éclairer l'opinion avec objectivité, comme le veut sa discipline. Qu'en fut-il en réalité ? *M. Guiart ne chercha même pas à cacher sa sympathie pour le camp indépendantiste*. Ses propos ressemblèrent étrangement à ceux d'un Tjibaou ou d'un Machoro dénonçant une situation coloniale ne profitant qu'à la bourgeoisie européenne et condamnant, en retour, la population canaque à la misère et au chômage.

Il est à craindre que le téléspectateur n'ait pas eu grand mal à « former son jugement » après la magistrale leçon de M. Guiart. *D'un côté les bons, de l'autre, les méchants...*

Diffuser au nom de la science des propos aussi tendancieux relevait de *l'escroquerie intellectuelle*. Les faire parvenir sur place, c'était aller encore plus loin et *inciter à la violence et à la haine*.

CHAPITRE IV

LES TRUQUAGES DE NOUMÉA OU COMMENT SE FABRIQUE L'IMAGE D'UN AGITATEUR IRRESPONSABLE

S'il était un moment où le service public se devait de faire preuve — sinon même de faire montre — d'objectivité, c'était bien durant les quelques jours où il était soumis à contrôle. La mission de votre rapporteur aurait dû, au moins le temps de son passage, inciter la station de Nouméa au maximum de prudence.

Il n'en a rien été. Si bien que votre rapporteur n'a pas eu à pousser très loin ses investigations, ni à consulter des masses d'archives. Un exemple flagrant s'imposait, de lui-même, avec le **compte rendu que la télévision a fait de son séjour en Nouvelle-Calédonie**. Cette relation propose le plus bel exemple des défaillances qui nous avaient été dénoncées et que nous venions « contrôler ».

Votre rapporteur s'est donc vu conduit à consacrer un chapitre à ce sujet, bien qu'il s'agisse de lui-même. On comprendra que nous ne le faisons pas par narcissisme. Il se trouve seulement que la nature des choses nous a mis, en quelque sorte, par définition, en mesure de *comparer* ce que nous avons vu et entendu avec ce que la télévision en a *montré*.

En opérant son contrôle sur pièces et sur place, votre rapporteur ne s'attendait pas à prendre le service public en quelque sorte « la main dans le sac ». Or, le résultat de notre vérification fut en lui-même éloquent : nous avons constaté un véritable truquage, destiné à manipuler l'opinion métropolitaine autant que locale.

*
* *
*

La station de Nouméa

L'organigramme qui nous a été communiqué par R.F.O. Paris est le suivant :

Directeur régional : Fred JOUHAUD
Rédacteur en chef : Jean-François LUCIANI
Responsable des programmes : Michel VUYLSTECKE
Responsable administratif : Nicolas GIANNOLI
Chef d'établissement : Francis FUNEL

Il convient de rectifier un titre. M. LUCIANI a été, au moment de notre arrivée, nommé « Délégué à l'information », nomination qui a pour but et pour effet d'augmenter ses responsabilités.

Le journal télévisé de Nouméa

Nouméa édite un journal télévisé constitué par un programme de **30 minutes** au plus, diffusé à partir de **19 H 30**.

Peuvent s'y ajouter des **Pages spéciales**, (ce qui peut porter l'ensemble des émissions d'information à la durée de 45 minutes). Ces pages spéciales sont pleines d'intérêt. La station de Nouméa les élabore et les diffuse, lorsqu'elle considère qu'un sujet est digne d'un examen particulier. Votre rapporteur a ainsi pu voir une émission fort bien faite, consacrée à la situation économique de l'île et à la dépression actuelle de son tourisme.

Nous insistons intentionnellement sur ce point, car, en toute bonne foi, les événements qui se sont déroulés à Nouméa le 17 février appelaient d'évidence une telle page spéciale.

La règle des trois tiers

La station de Nouméa, nous a précisé son Directeur régional, respecte scrupuleusement la règle posée par la Haute Autorité, dite « **règle des trois tiers** ». Le temps d'antenne est partagé en trois :

- dans la première part, sont classées les **institutions** telles que le Gouvernement de la République et le Gouvernement territorial ;
- la **majorité** s'exprime dans le deuxième tiers ;
- le troisième est réservé à **l'opposition**.

La règle des trois tiers paraît (relativement) claire et d'application aisée à Paris. Et encore ! Depuis l'éclatement de la majorité présidentielle, la question sans réponse se pose de savoir si le parti communiste doit être classé dans la majorité ou dans l'opposition.

Si les choses ne sont donc pas tellement simples en métropole, c'est peu de dire qu'elles sont compliquées à Nouméa. Elles sont inextricables. Au point que l'on peut l'affirmer : l'application de la règle des trois tiers y relève de l'absurdité toute pure.

Qu'on en juge : le premier tiers voit cohabiter M. PISANI, Délégué du Gouvernement et Haut Commissaire, et M. Dick UKEIWE, Chef du Gouvernement territorial. Car ces deux autorités relèvent de la catégorie **institutionnelle** à laquelle ce premier tiers est consacré. On observera déjà qu'il est intellectuellement curieux de voir classées dans la même catégorie deux personnalités dont les opinions politiques ne sont pas précisément convergentes.

Que faudrait-il dire de la *troisième catégorie* réservée à l'opposition ? Ce mot est entendu **à la fois selon le critère métropolitain** et selon le *critère local*.

Les deux critères sont d'application simultanée.

Si bien que votre rapporteur, par exemple, a l'honneur — non recherché — de cohabiter, dans cette troisième catégorie, avec les leaders du F.N.L.K.S. Ils ressortissent, en effet, à l'opposition locale, comme moi, à la métropolitaine.

Classés dans des conditions aussi folles, les temps d'antenne perdent évidemment toute signification.

Qu'est-ce que cela peut bien faire à l'objectivité de l'information, à la qualité du débat politique que l'addition de la durée « PISANI » **plus** la durée « UKEIWE » égale ou non l'addition des durées « CHIRAC » **plus** « TJIBAOU » ? Ces égalités mathématiques ne limitent ni ne garantissent rien du tout. Et la station de Nouméa peut faire absolument tout ce qu'elle veut. Comme, par exemple, « équilibrer » **trop** de PISANI par un **peu plus** de « l'opposant » TJIBAOU !

Votre rapporteur juge inutile de s'appesantir sur ce point. Tout commentaire relèverait de l'humour noir.

L'application à Nouméa de la règle des « trois tiers » nous a été, avec beaucoup de complaisance, expliquée par le Directeur régional. Il était sûrement trop bien élevé pour s'apercevoir que votre rapporteur était partagé entre l'ahurissement et le fou rire.

Les conditions du contrôle

— Une courtoisie lourde d'allusions

Votre rapporteur a été reçu avec beaucoup de courtoisie par M. JOUHAUD, Directeur régional. Rappelant les étapes de sa carrière, ce directeur a cru bon de signaler qu'il avait été témoin de pressions politiques à l'époque où l'O.R.T.F. était considéré comme « la Voix de la France ». Je suppose que ces allusions discrètes avaient pour but de donner, par contraste, plus de poids à l'affirmation d'indépendance totale qui suivait. A l'en croire, M. JOUHAUD n'est, de la part du pouvoir actuel, l'objet d'aucune sollicitation ou recommandation de quelque ordre que ce soit. Cette affirmation n'était sans doute pas inutile de sa part, au moment où le correspondant du journal « Le Monde », M. Frédéric FILLOUX, dans le numéro daté du 16 février 1985, affirmait quasiment le contraire (voir cet article en annexe).

— Un « visionnage » à problèmes

Pour être exact, votre rapporteur doit aussi signaler que le « visionnage » des bandes s'est déroulé dans des conditions techniques quelque peu déconcertantes. Il s'agit là d'un point mineur. Mais devant certaines lenteurs et « cafouillages » de manœuvre, nous ne pouvions nous défendre d'une certaine gêne. On eût pu penser que ces techniciens compétents affectaient un certain « amateurisme ». Disons que les machines ne se prêtent pas avec bonne grâce au service qu'on attendait d'elles. On ne saurait dire que l'outillage ait fait preuve de bonne volonté.

Heureusement que nous n'étions pas dans une de ces parades publicitaires où l'on vante devant des étrangers les performances du matériel national. Sinon, la démonstration n'aurait pas été convaincante. Elle n'aurait pas fait honneur à la technique de notre pays.

*
* *
*

Que se passait-il à Nouméa ? Quels faits ou événements la télévision était-elle appelée à montrer ?

Rappelons les circonstances.

Le mardi 16 février, avant-veille de notre venue, le Président du Gouvernement de la Polynésie française, M. Gaston FLOSSE, était

arrivé à Nouméa en visite officielle pour signer le lendemain avec M. Dick UKEIWE, Président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, un **protocole d'alliance des États du Pacifique**. On sait que ce document fit quelque bruit. L'Express évoque la solennité qu'a revêtue cette visite (1).

Notre arrivée ne faisait que s'ajouter à cet événement capital qui avait rassemblé autour de M. Jacques LAFLEUR, Député, et de M. LAROCHE, Maire de Nouméa, les deux gouvernements signataires.

Le passage à Nouméa de votre rapporteur s'insérait **dans un programme de manifestations** liées à la signature du protocole et ayant pour but de montrer l'attachement de la population à notre pays. C'est ainsi que le **vendredi 19 après-midi**, avait lieu à la **Mairie** de Nouméa une **manifestation massive d'unanimité** en faveur du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française. (Le caractère massif d'une telle manifestation était en lui-même significatif puisque, comme on le sait, l'état d'urgence interdit en principe les rassemblements de plus de cinq personnes).

Toutes les autorités du Pacifique étaient réunies à la Mairie. Je n'étais qu'un orateur parmi d'autres, invité à s'exprimer le dernier.



Quel portrait en présenta la télévision ?

Au lieu de ces **manifestations massives d'unanimité**, le petit écran s'est efforcé de montrer un **meeting politique** comme si un « *agitateur irresponsable* » était *venu de Paris exciter les militants locaux de son parti*. J'ai eu le désagrément de me voir changer en « *trublion* » venu « *jeter de l'huile sur le feu* ». Et cela, le soir même de mon arrivée !

19 h. 30 le vendredi à la télévision de Nouméa : le présentateur commence :

(1) Express du 22-28 février 1985, p. 36, article Michel LABRO.

« Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Charles PASQUA à la Mairie de Nouméa : « *On ne doit pas brader la France. François MITTERRAND doit nous la rendre telle qu'on la lui avait laissée* ».

La falsification commençait d'emblée. Dès les premiers mots du journaliste.

Contrairement à ce que cette annonce fait croire, ces deux phrases ne sont pas tirées de mon discours à la tribune. Je ne les ai pas prononcées en public et le public ne les a donc pas entendues. Ces phrases sont des résumés d'interviews hors manifestation.

Et ces résumés ne sont pas innocents.

Comme par hasard, à Paris, le lendemain, le Premier Ministre me faisait l'honneur de répliquer.

Journal télévisé de Nouméa, Samedi 16 février

La présentatrice indique : « Laurent FABIUS, invité hier de TF1, a demandé aux hommes politiques français, de « ne pas jeter de l'huile sur le feu » en Nouvelle-Calédonie ; il a réagi ainsi, notamment à la proposition de Charles PASQUA à Nouméa d'organiser un referendum en mars sur le territoire. »

M. Laurent FABIUS apparaissait ensuite à l'écran et déclarait :

« Je voudrais qu'on évite que l'on importe sur une situation qui est déjà difficile, qui est celle de la Nouvelle-Calédonie, les polémiques de la politique intérieure française. Or, quand j'entends ce reportage, c'est exactement ce qu'on vient de faire. C'est une situation difficile ; on n'a pas besoin de souffler (sic) de l'huile sur le feu. Bon ! Si tel ou tel responsable veut y aller, qu'il y aille, mais la Nouvelle-Calédonie, cela ne doit pas être en permanence des meetings dans tous les coins, ce n'est pas comme cela qu'on trouve les solutions ».

M. FABIUS s'adressait au fantôme que la télévision avait dessiné, à coup de flashes bien choisis. Il avoue lui-même qu'il se réfère au reportage. Au lieu d'une manifestation d'unanimité patriotique rassemblant des milliers de personnes, ce reportage avait fallacieusement montré un tribun haranguant des militants dans une salle.

J'ai tout lieu de penser que la réplique du Premier Ministre était prévue et que la bande vidéo de Nouméa fut très intentionnellement « montée » à cet effet. Le but du truquage est politiquement clair.

*
* *
*

Le travestissement que j'évoque n'est pas le fruit du hasard. Il a été obtenu par des moyens particuliers qu'il faut maintenant décrire.

Quels procédés ont été employés ?

— Le premier est subtil. Il consiste à « dire **SANS MONTRER** ». Le reporter lit un texte, en lui-même inattaquable, un compte rendu fidèle. Mais **L'IMAGE** ne suit pas, n'accompagne pas le commentaire. Or, une phrase que n'appuie pas l'image ne laisse pas de trace dans la mémoire. Si j'ose dire, le poids des mots n'est rien sans le choc des images. J'ai pu le vérifier précisément à propos de mon séjour à Nouméa.

Un point qui importe : outre son efficacité technique, le procédé de décalage « image-son » a en effet un avantage politique capital. Je m'explique : la Haute Autorité opère un contrôle sur les émissions télévisées de Nouméa, mais sans voir l'image. Elle ne reçoit que le son. C'est dire qu'il lui manque l'essentiel de ce qui frappe l'esprit du téléspectateur et de ce qu'il retient : elle ne voit donc pas ce qui est truqué.

— Deuxième procédé, encore plus subtil : le rapprochement qui fait amalgame.

Indubitablement, j'ai été victime de ce moyen à propos du fameux « pique-nique » de Thio. A mon retour à Paris, j'ai constaté que beaucoup de gens croyaient sincèrement que j'avais lancé l'idée de ce pique-nique. Il a fallu que je mesure le nombre de ces personnes de bonne foi pour commencer à me poser des questions. Je me demande comment la télévision s'y est prise, mais elle a réussi à faire croire quelque chose qu'elle n'a pas dit positivement. Voir (par exemple), en annexe, le communiqué du groupe socialiste du Sénat. Le procédé consiste à rapprocher des informations sans rapport direct mais qu'on veut joindre par suggestion. La simple proximité établit dans l'esprit du téléspectateur un **LIEN DE CAUSE A EFFET**. Il suffit de parler de votre rapporteur **ET** du pique-nique de Thio, à quelques secondes ou minutes près.

Il est à observer que la **presse écrite** locale ou parisienne n'a jamais laissé planer d'équivoque. Tout ceci confirme bien que la télévision est devenue de nos jours le moyen de communication prépondérant. Bien plus que la presse écrite, c'est la presse audiovisuelle qui entraîne la conviction.

— Mais le moyen le plus sûr et le plus efficace — le plus mensonger — est « **d'en montrer le moins possible** ».

La meilleure façon de faire ressortir quelque chose, de « monter en épingle » une phrase par exemple, est de *supprimer le contexte*, car il risque de *relativiser* ce qui sera montré et donc d'amortir l'effet de choc qu'opère la sélection. L'information fut donc restreinte à ce que l'on voulait montrer — ce qui la grossissait proportionnellement — le reste étant occulté.

En conséquence, la **PAGE SPÉCIALE** qui s'imposait n'eut pas lieu.

L'importance politique du rassemblement de tant de personnalités — toutes les autorités du Pacifique — à l'occasion d'un traité d'alliance, n'échappe à personne. Ou du moins ne devrait pas échapper. Une idée un tant soit peu scrupuleuse de la déontologie du métier commandait que la station de Nouméa élaborât au moins une page spéciale de 8 à 10 minutes sur ces manifestations. Il fallait en faire sentir **tout** le caractère. Il fallait montrer la foule, **l'ensemble** des participants, des dirigeants officiels, et faire entendre **un peu de leurs discours**. La Nouvelle-Calédonie mérite bien dix minutes.

Je n'hésite pas à le dire : c'est une véritable malhonnêteté intellectuelle que d'avoir écarté ce jour-là l'édition d'une page spéciale. S'il était un cas où une telle émission se justifiait, c'était bien celui-là. La **manifestation elle-même** fut donc réduite à *quelques minutes*. Il est même frappant de relever, à ce sujet, le contraste qui s'observe entre la répercussion de cette émission et la brièveté de la séquence elle-même. Mais c'est précisément cette rapidité qui favorisait le choc : elle était calculée.

Dans ces minutes télévisées, on n'a pratiquement vu que celui qui paraissait ainsi un « agitateur parisien ».

Votre rapporteur en est réduit — ô paradoxe ! — à déplorer et dénoncer la **place excessive** accordée à Charles PASQUA, au détriment des autres participants. La caméra n'a quasiment vu que cet homme-là.

C'est ainsi que la journée du vendredi 15 février fut réduite à deux temps : l'arrivée du « trublion » à l'aéroport et son prétendu « meeting » de l'après-midi dans une salle de mairie (avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts).

Le procédé du « dire sans montrer » fut systématiquement employé.

— **L'arrivée à l'aéroport** fut grossie d'une manière totalement disproportionnée. Le commentateur décrit fidèlement les choses. S'il n'y avait eu que le son ! Mais l'image...

Ce qui fut montré : la caméra a insisté avec complaisance sur un folklore fort séduisant pour l'arrivant — que de charmantes mains couronnent de fleurs — mais sans surprise évidemment pour des téléspectateurs accoutumés.

Ce qui fut caché (par la caméra) : c'est le *fait politique* exceptionnel des deux gouvernements rassemblés à l'aéroport. Tout le monde — sauf le Haut Commissaire ou son représentant — était là. Là encore, cette *unanimité dans l'accueil* avait un sens : elle manifestait un attachement déterminé à la République. Cet aspect disparut.

— **Le silence sur le contrôle.** Comme on l'a vu plus haut, j'annonçais, à l'aéroport, ma mission de contrôle.

Et deux heures après, j'étais au siège de la station de RFO Nouméa.

Or, du contrôle lui-même, il ne fut pas question. Le petit écran n'en a rien su. Rien n'empêchait, au contraire, RFO Nouméa de montrer le rapporteur arrivant dans ses bureaux. Après tout, les **reporters n'étaient pas loin et les caméras étaient sur place** ! Personne n'aurait été choqué que RFO évoque à l'écran un contrôle qui l'intéressait au premier chef.

RFO Nouméa, décidément trop modeste, garda un silence complet sur cet aspect capital de mon voyage. Ce silence n'était pas fortuit, mais bien probablement délibéré. Là aussi, l'effet était calculé. Il s'agissait de faire croire que je n'avais exercé aucun contrôle et que j'étais venu à Nouméa pour tout autre chose. Ce silence des ondes a permis à M. PISANI de déclarer, au sujet de mes contrôles (je cite l'Agence France-Presse) : « Il (C. PASQUA) n'y a pas consacré trois heures moins le quart ».

— une manifestation défigurée

L'aspect capital que le petit écran a masqué fut le caractère massif et unanime de la manifestation qui rassemblait des milliers de personnes autour de la Mairie et du Monument aux Morts.

La télévision était bien décidée à cacher la foule. Cette intention s'est trahie à deux reprises :

— Tout d'abord, la station locale a tenté, dans la mesure de ses moyens, de nuire à ce projet de rassemblement. Elle n'est pas sans moyen puisqu'elle détient le monopole de l'information collective rapide. Il lui a suffi de censurer l'information sur l'annonce du rassemblement.

Le jeudi 14 février, le RPCR avait demandé à la station de Nouméa de faire passer un bref communiqué ainsi libellé :

« Le Maire de Nouméa informe et invite la population à venir nombreuse recevoir le Sénateur Charles PASQUA, Président du Groupe RPR du Sénat, et le Président du Gouvernement de la Polynésie française, Gaston FLOSSE, demain en fin d'après-midi à la Mairie. Un dépôt de gerbe aura lieu ensuite au Monuments aux Morts ».

Comme on peut le vérifier sur la bande audiovisuelle, le journaliste donna une lecture tronquée de ce communiqué et, comme par hasard, ce qui disparut fut l'essentiel : l'appel au rassemblement.

Voici ce qui se passa sur les ondes :

« Arrivée demain du Sénateur Charles PASQUA, Président du Groupe RPR du Sénat. Le Maire de Nouméa informe à ce sujet la population que Charles PASQUA rencontrera Gaston FLOSSE, le Président du Gouvernement de la Polynésie française, demain en fin d'après-midi à la Mairie. Un dépôt de gerbe aura lieu ensuite au Monument aux Morts. »

Prétexte invoqué par le rédacteur en chef : le communiqué était trop long ! Quatre lignes ! Les auteurs protestèrent, téléphonèrent à la station ; comme ils nous l'ont précisé eux-mêmes. Le rédacteur en chef, lui, nous a indiqué que des téléspectateurs auraient téléphoné pour dire « qu'ils n'avaient pas compris » le sens du communiqué.

Cédant alors aux demandes d'explication des uns — sinon aux protestations des autres — le journaliste lut, en fin de journal, le texte intégral cette fois, précédé de la phrase suivante :

« Certains ayant mal compris la lecture d'un communiqué émanant de la Mairie de Nouméa, le voici donc à nouveau... »

N'ayant pu empêcher la manifestation d'être massive, la station de Nouméa en a alors **caché la massivité sur ses écrans**. La présence de la population fut gommée. Pas de vue générale sur la foule — estimée à 5 000 personnes — massée aux abords de la Mairie. La caméra montre des auditeurs dans une salle. Et encore brièvement : un flash. Personne n'ignore que, quand elle veut, la télévision sait très bien s'attarder sur les « bains de foule ».

Des personnalités occultées

MM. LAROQUE, FLOSSE, LAFLEUR, Dick UKEIWE, Sosefo Makapé PAPILIO avaient pris place sur la tribune. Cela s'est à peine vu. Le petit écran n'a montré quasiment que M. PASQUA, à croire qu'il était le prétexte de la réunion et le seul à prendre la parole.

Des discours évanouis

Pas plus qu'elles n'avaient montré convenablement l'ensemble des autres participants, les antennes de Nouméa ne les ont fait entendre. Apparemment, ils n'étaient pas là, ou ils étaient muets. Rien, **rigoureusement rien** n'a été jugé digne d'être repris. Quant à votre rapporteur, rigoureusement rien de ce qu'il a dit à la tribune, de **ce que la foule avait entendu**, n'a été enregistré et diffusé.

Ce qui fut choisi, ce sont des phrases prononcées **après la manifestation, hors tribune**, des phrases **que le public n'a donc pas entendues**. Elles répondaient aux journalistes qui tendaient leur micro. Là, une interview fut longuement reprise.

On sait que votre rapporteur a un tempérament méridional et qu'il ne mâche pas ses mots tous les jours. Il en convient volontiers. Mais il n'avait tout de même pas de raison de s'attendre que la télévision ne retiendrait **en tout et pour tout de ce qui s'est passé ce jour-là**, que quatre ou cinq phrases prononcées hors public. Et présentées abusivement en annonce comme thème du discours à la tribune.

Le truquage se voit : il fallait montrer un trublion dans un meeting de militants. On a donc supprimé la foule — et, de préférence, comme il avait prononcé un discours (des plus sages) parmi d'autres discours, le mieux fut donc de supprimer également les discours, y compris le sien.



C'est peu de dire que votre rapporteur était attentif aux comptes rendus que la télévision allait faire du 15 février. Il avait l'œil aiguisé. Et pourtant, *la manipulation que nous venons de décrire ne lui avait pas sauté aux yeux du premier coup*. C'est en revoyant les images dans le studio de RFO que votre rapporteur décela comment il avait été changé en boute-feu irresponsable.

La réplique du Premier Ministre me fit revoir de près la séquence et peu à peu repérer le truquage. De retour à Paris, j'ai bien entendu vérifié encore les bandes vidéo. Et, chaque fois, j'admirais un peu plus la perfide habileté du montage !

Une technique dévoyée et sous-employée

Voilà donc à quoi se sont trouvées réduites les manifestations de Nouvelle-Calédonie : dix phrases, donc aucune ne fut prononcée en public. Est-ce cela de la communication audiovisuelle authentique ?

Il est quand même un peu fort que la merveille technique qu'est la télévision — avec toutes les possibilités qu'elle offre — aboutisse à cette dérision ! : des comptes rendus mutilés par des truquages misérables...

Il est très probable que la décision fut prise à Paris d'opérer cette manipulation, avant même mon départ. J'aurais pu m'y attendre. Quoi que j'eusse pû dire, la caricature était prête.

CONCLUSION

Votre rapporteur n'a pas eu à chercher loin. Parti contrôler le passé en examinant les archives, il est tombé tout de suite, en pleine actualité, sur un cas de manipulation flagrante, durant la période même de son séjour.

La station de Nouméa est aux ordres et elle sait ce qu'elle doit faire.

La réduction à des images inconsistantes d'une manifestation grandiose et, en contrepartie, la caricature gonflée du « trublion » qu'elle fit de moi répondent à un plan concerté. Ce plan a un nom : « **L'huile sur le feu** ».

Il est clair que le Gouvernement a choisi, pour thème de **propagande**, la combinaison suivante :

« M. PISANI tient la situation en main. Il serait en mesure de régler le problème si l'opposition ne venait pas constamment à Nouméa jeter de « l'huile sur le feu ».

Ce thème fut déjà utilisé à mon propos. Il n'a cessé de l'être depuis mon retour. Ce n'est pas un hasard.

*
* * *

Une solution ?

Ce n'est pas tout de critiquer. Ce rapport serait inutile s'il se contentait de dénoncer un mal. Nous nous devons de proposer un remède. Et sans doute, il ne servirait à rien de réclamer, une fois de plus, que le service public de la communication audiovisuelle soit plus objectif. Votre rapporteur le réclamait déjà avant 1981. Il le réclamait en vain. La situation a empiré depuis.

A la fin de notre premier chapitre, nous avons cependant tenu à rappeler une règle primordiale : non seulement le journaliste ne doit pas travestir l'information, mais il doit veiller à la proportionner.

Nous n'insisterons pas, d'autant que nous sommes sans illusion sur la portée de notre souhait. C'est d'un autre côté qu'il faut chercher le remède. La loi a prévu qu'une institution serait chargée de faire respecter l'objectivité sur les antennes. La **Haute Autorité** est là pour cela.

*
* * *

Lors de l'examen du projet de loi sur la communication audiovisuelle, votre rapporteur n'a pas caché qu'il était partisan d'une Haute Autorité. Mais, à la différence du Gouvernement, nous préconisons une *composition* qui garantisse l'*indépendance* de cette instance. Nous n'avons pas réussi à faire prévaloir notre point de vue et c'est dommage.

Certes, les débuts de la Haute Autorité ont été plutôt encourageants. Plusieurs fois, à l'appel du Président du Sénat, la Haute Autorité a reconnu que le service public manquait à son devoir d'objectivité. Il semble malheureusement que depuis plusieurs mois, plus précisément depuis la nomination du nouveau Président Directeur Général d'Antenne 2, la situation soit beaucoup plus troublée. Enfin, il est net qu'au sujet de la Nouvelle-Calédonie, la Haute Autorité est désarmée. Ou complice ?

1) Il est capital que le jugement de la Haute Autorité se fonde sur une information plus complète.

Nous avons indiqué que la Haute Autorité ne reçoit de Nouméa que la **bande son**, et nous avons souligné que le *son était trompeur*, dans la mesure où les **images** peuvent très bien ne pas l'accompagner. Il suffit de ne pas montrer certaines images pour que le *discours du reporter ne soit pas mentalement enregistré* (1). Un journaliste d'expérience peut habilement jouer de ce procédé et, de cette manière là, manipuler, en expert, l'information.

Il importe donc que la Haute Autorité **reçoive les bandes vidéo**, pour vérification. C'est seulement au vu de ces documents *complets* qu'elle sera en mesure de se prononcer valablement sur la qualité de l'information télévisée.

(1) Votre rapporteur en a fait l'expérience : c'est en revoyant et revoyant les bandes vidéo qu'il a pu vraiment les analyser et repérer le *décalage* son-image en question. Il lui a fallu un minimum de six passages pour chaque bande.

2) Il importe que les recommandations de la Haute Autorité soient précisées et adaptées aux circonstances et aux lieux.

La Haute Autorité exerce sa mission par voie de **recommandation**. Encore faut-il que le conseil qu'elle donne ainsi soit judicieux, c'est-à-dire *applicable aux circonstances particulières* qu'elle vise.

En l'occurrence, *la règle des trois tiers, telle qu'elle est actuellement formulée, ne convient pas à Nouméa*. Le choix capital du débat politique, le véritable enjeu, est pour les Calédoniens de *rester Français ou de devenir indépendants*.

Pour qu'ils puissent se prononcer dans des conditions authentiquement *démocratiques*, il faut qu'ils soient complètement éclairés sur les conséquences de leurs suffrages et qu'ils comprennent, en particulier, que l'appartenance à la République est compatible avec *l'exercice autonome des plus larges responsabilités*. Ce point est capital pour une saine information.

En sens inverse, les *garanties* dont, paraît-il, l'option de l'indépendance pourrait être assortie doivent être décrites avec précision — il faudra trouver des juristes experts ! — car personne, jusqu'à présent, n'a encore prouvé par une analyse sérieuse que ces « garanties » ne sont pas illusoirs.

Il appartient au service public de mettre les Français de Nouvelle-Calédonie, comme ceux de métropole, *en mesure de se poser les vraies questions*. Ce n'est pas ouvrir et expliquer un dossier que de répéter, sur tous les tons, le seul slogan de « l'indépendance-association ».

Pour être efficace, une recommandation d'objectivité de la Haute Autorité ne doit pas se restreindre à la formule générale du « respect de la règle des trois tiers », mais veiller à ce que *le service public n'ouvre pas abusivement ses antennes à la subversion*.

La thèse des indépendantistes, déjà défendue, les armes à la main, dans des conditions d'illégalité choquante, ne doit pas s'étaler sur les ondes. Il importe au plus haut point que le petit écran ne donne pas plus d'importance à la subversion qu'à la légalité et ne « banalise » pas le terrorisme.

C'est ainsi que les thèses indépendantistes ne devront, en aucun cas, être présentées par les terroristes eux-mêmes.

En outre, l'objectivité la plus évidente commande que la thèse indépendantiste soit au moins **équilibrée** par son contraire.

Il n'est donc pas logique de distinguer trois catégories (intitutions, majorité, opposition). La démarche judicieuse devrait être fondée sur **l'opposition des deux thèses** (autonomie et indépendance). *Les séquences, les images, les intervenants doivent se classer selon ce critère.*

En effet, il est indispensable que la voix des légalistes qui défendent l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la République soit entendue avec des conditions de durée au moins égales à celles dont bénéficie la subversion. C'est bien le moins qu'on laisse les Français parler aux Français !

*
* * *

Une recommandation qui s'impose :

Le **Service d'Observation des Programmes (S.O.P.)** doit être mis en mesure d'examiner les bandes vidéo des émissions d'information d'**Outre-Mer**. Il importe **qu'il en reçoive systématiquement copie**. Et les **analyse**, comme il fait pour les émissions des trois sociétés nationales.

*
* * *

Le lecteur de bonne foi reconnaîtra que votre rapporteur a toujours mesuré son propos : nous avons tenu, par exemple, à montrer que l'objectivité était difficile, que la caméra déformait d'elle-même et que les traductions infidèles de la réalité n'étaient pas forcément toutes volontaires.

L'intérêt suprême du pays est en jeu et le Sénat écarte toujours l'esprit de clan. L'heure n'est pas aux querelles stériles. La Nouvelle-Calédonie mérite mieux !

*
* * *

Présenté à la Commission, le mercredi 3 avril 1985, ce rapport a été adopté à la majorité (voir Bulletin du Service des Commissions).

ANNEXES

ANNEXE I

**PRINCIPALES PERSONNALITÉS
DE NOUVELLE-CALÉDONIE**

Députés :

- M. Rock Pidjot, proche du FLNKS
- M. Jacques Lafleur

Sénateur, Président du Gouvernement : M. Dick Ukeiwe

- Vice-Président du Gouvernement et Ministre chargé des ressources naturelles, de l'énergie et de la recherche scientifique : M. Yves Magnier
- Ministre de l'économie, chargé des finances, du budget et du développement : M. Pierre Frogier
- Ministre chargé des transports, du tourisme et des travaux publics : M. Charles Lavoie
- Ministre chargé de l'éducation et de la formation professionnelle : M. Wema
- Ministre chargé de la santé et des affaires sociales : M. Pierre Maresca
- Ministre chargé de la jeunesse et des sports : M. Joseph Tidjine
- Ministre chargé de la culture et du patrimoine historique : M. Wamo Goine
- Ministre chargé de l'agriculture et de la réforme foncière : M. Michel Kauma
- Ministre chargé de la fonction publique : M. Denis Milliard

Président de l'Assemblée territoriale : M. Jean Leques

Vice-Présidents de l'Assemblée territoriale : MM. Henri Wetta et Auguste Parawi Reybas

Maire de Nouméa : M. Roger Laroque

Indépendantistes : MM. Jean-Marie Tjibaou et Éloi Machoro (+)

ANNEXE II
ÉLECTIONS TERRITORIALES

RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN DU 18 NOVEMBRE,
TELS QU'ILS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS
PAR LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES.

A. — Circonscription électorale sud (première circonscription)

- Électeurs inscrits : 40 911
- Électeurs votants : 27 641
- Suffrage exprimés : 27 336

Ont obtenu :

- Liste Avenir Jeune Calédonie : 726
- Liste Rassemblement pour la Calédonie dans la République : 19 690
- Liste Ouvea Mo Futuna : 566
- Liste Libération Kanake Socialiste : 1 075
- Liste Entente territoriale pour le Progrès : 269
- Liste Renouveau de l'opposition en Calédonie : 732
- Liste pour la Calédonie : 712
- Liste Paix — Fraternité — Liberté : 1 838
- Liste Ensemble pour L'Avenir : 826
- Liste Union pour la Liberté dans l'Ordre : 902

Ont, en conséquence été élus conseillers territoriaux de la première circonscription électorale :

MM. Lafleur Jacques
Leques Jean
Boewa Victorin
Laborde Daniel
Faure Georges
Étuve Albert
Leleu Henri
Mme Chaverot Françoise
MM. Frouin Max
Taofifenua Atele
Galliot Roger
Martin Arnold
Briault Jean-Claude
Lemaitre Claude
Ma-Moon Philippa
M. Muller Patrice
MME Gohe Rose

B. — Circonscription électorale ouest (deuxième circonscription)

- Électeurs inscrits : 13 849
- Électeurs votants : 7 561
- Suffrages exprimés : 7 485

Ont obtenu :

- Liste rassemblement pour la Calédonie dans la République : 5 611
- Liste pour la Calédonie : 200
- Liste Libération Kanake Socialiste : 335
- Liste Alliance Territoriale : 39
- Liste Paix-Fraternité-Liberté : 376
- Liste Ensemble pour l'Avenir : 185
- Liste Union pour la Liberté dans l'Ordre : 739

Ont, en conséquence, été élus conseillers territoriaux de la deuxième circonscription électorale :

MM. Ukeiwe Dick
Guillemard Justin
Thidjite Apou
Frouin Robert
Malalva Sosino
Saggio Robert
Voudjo Naco
Aifa Taieb
Guindon Jean

C. — Circonscription électorale est (Troisième circonscription)

- Électeurs inscrits : 8 357
- Électeurs votants : 2 547
- Suffrages exprimés : 2 504

Ont obtenu :

- Liste Rassemblement Pour la Calédonie dans la République : 1 688
- Liste Libération Kanake Socialiste : 425
- Liste Pour la Calédonie : 43
- Liste Alliance Territoriale : 24
- Liste Paix-Fraternité-Liberté : 165
- Liste Ensemble pour L'Avenir : 66
- Liste Union Pour la Liberté dans l'Ordre : 93

Ont, en conséquence, été élus conseillers territoriaux de la troisième circonscription électorale :

MM. Parawi Auguste Reybas
Nenou-Pwataho Maurice
Ate Jules
N-tchero Mathiasohgneunier-Malignon Kickael
Wetta Henri
Belle Félix
Mainguet Jacques
Poadouy Francis

D. — Circonscription électorale des îles loyauté (4^e circonscription)

- Électeurs inscrits : 5 336
- Électeurs votants : 2 143
- Suffrage exprimés : 2 131

Ont obtenu :

- Liste Libération Kanake Socialiste : 1 045
- Liste Rassemblement pour la Calédonie dans la République : 1 018
- Liste Alliance Territoriale : 14
- Liste Ensemble pour L'Avenir : 39
- Liste Union pour la Liberté dans l'Ordre : 15

Ont, en conséquence, été élus conseillers territoriaux de la quatrième circonscription électorale :

MM. Naisseline Nidoish
Trongadjo William
Nadue Paouta Robert
Citre Basile
Lalie Jacques
Yewe Simijane Victor
Wamo Ferdinand

Par ailleurs, j'ai référé devant le Tribunal administratif de Nouméa les procès-verbaux des communes de :

- Circonscription électorale Est :
 - Thio
 - Ponehirouen
 - Houailou
 - Touho
- Circonscription électorale Ouest :
 - Sarramea
 - Kaala-Gomen
 - Bourail
 - Poya

- Ouegoa
- Kone
- Circonscription électorale des Îles Loyauté :
- Lifou
- Circonscription électorale Sud :
- Yaté.

ANNEXE III

**ORGANIGRAMME DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIO-TÉLÉVISION FRANÇAISE D'OUTRE-MER**

Conseil d'administration

Président : René Mahe
Représentant l'État : Robert Toulemon, Jean Aribaud
Représentant le Parlement : Wilfrid Bertile (Assemblée), Louis Virapoulle (Sénat)
Représentant Radio-France : Jean Izard
Représentant FR3 : Serge Moati
Représentant le personnel : Anne de Rivaz, Alain Simion.

Présidence

Siège de la Présidence : 173 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris. Tél : (1) 554.92.36 télex : 205194

Président Directeur Général : René Mahe
Directeur de Cabinet : Jean-Pierre David
Chef de Cabinet : Tony Jabbour

Chargé de mission auprès du Parlement : André Brière

Conseillers techniques :

- Affaires Commerciales : Michel Chastant
- Presse et Relations Publiques : Claudine Cochran

Chargé des Relations Sociales : Raymond Nottier
Secrétaire général du Conseil d'Administration : Guy Ramirez.

**Direction générale
Affaires administratives et financières**

Directeur Général, Chargé des Affaires Administratives et financières : Noël Sanviti.

Adjoint au Directeur chargé des Affaires administratives et financières : René Denis

Chef du Personnel : Guy Hourblain
Chef du Service financier : François Schweitzer
Responsable du Service Social : Huguette Ballin.

Action technique

Directeur Général Adjoint, Chargé de l'Action Technique : Bernard Gensous

Adjoint au Directeur chargé de l'Action Technique : Gérard Chevalier
Chef du Service de l'Équipement : Christian Nau
Chef du Service d'Exploitation : Serge Palmier
Chef du Service Production : Claude Hugo
Chef du Service Logistique : Ivan Benetti

Programmes, Information et Action Internationale

Directeur des Programmes et de l'Information, Chargé de l'Action Internationale : Jacques Landry

Directeur Délégué à l'Information : Jean-Jacques Mauriat
Adjoint au Directeur des Programmes, chargée des Programmes : Janine Baraduc
Rédacteur en Chef : Gabriel Meretik
Rédacteur en chef radio : N...
Responsable Service satellite : N...

Conseiller de programme : V-H. Legitimus
Distribution Programmes T.V. : Simone Verge
Distribution programmes radio : Serge Sole

Siège Social de R.F.O. : 5 avenue du Recteur Poincaré. 75015 PARIS. Tél : (1) 230.22.22. Téléx : 630778.

Stations R.F.O. d'Outre-Mer

MARTINIQUE

B.P. 662. 97262 Fort-de-France. Tél : 596 70.16.60. téléx : 029659

Directeur régional : Marcel Beaudza

Rédacteur en Chef : Claude Sarre

Responsable des Programmes : Jack Cesaïre

Chef d'établissement : M. Salaun

Responsable administratif : Yvon Baudin

GUADELOUPE

B.P. 402.97163 Pointe à Pitre Cedex. Tél : 590.83.63.20. Téléx : 029659

Directeur régional : Roger Bordy

Rédacteur en Chef : N...

Responsable des Programmes : Jacqueline Maussion

Responsable administratif : Arlette Isimat-Mirin-Couet.

Chef d'établissement : Léon Adam

GUYANE

B.P. 336.97305 Cayenne. Tél : 594.31.15.00. Téléx : 030526.

Directeur régional : Jean-Claude Gelin

Rédacteur en chef : Jean-Claude Plesnage

Responsable des Programmes : Pierre Bardin

Responsable administratif : Jacques Metiver

Chef d'établissement : M. Roumigières.

RÉUNION

B.P. 309.97405 Saint Denis de la Réunion. Tél : 262.21.34.56. Téléx : 096159

Directeur Régional : Jean-Pierre Lannes
Rédacteur en Chef : Maurice Grimaud De Renye
Responsable des Programmes : Francis Dussauey.
Responsable administratif : Antoine Chung Wee
Chef d'établissement : Hugues Churlet.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

B.P. 1227. St Pierre. 97500 St Pierre & Miquelon. Tél : 41.38.29

Directeur régional : Gérard Dautriat
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Germain
Responsable des Programmes : René Chaussy d'Embrun
Responsable administratif : Michel Briand
Chef d'établissement : Jacques Deranlot.

NOUVELLE CALÉDONIE

B.P. 827 63 Nouméa Cedex. Tél : 687.27.43.27. Téléx : 070600

Directeur régional : Fred Jouhaud
Rédacteur en Chef : Jean-François Luciani
Responsable des Programmes : Michel Vaylstecke
Responsable administratif : Nicolas Giannoli
Chef d'établissement : Francis Funel

TAHITI

B.P. 125. Papeete. Tahiti. Tél : 689.2.05.51. Téléx : 070200

Directeur Régional : André Lhomme
Rédacteur en Chef : Jean-Pierre Jondot
Responsable des Programmes : Michel Renard
Responsable administratif : Michel Hequette
Chef d'établissement : Roger Carrie

MAYOTTE

Dzaoudzi (Ile de Mayotte) par la Réunion.
Directeur Régional : Yves Copin
Rédacteur en chef : Léo Monneli
Responsable technique : Jean-Claude Berthon.

WALLIS ET FUTUNA

B.P. 102. Mata-Utu. Iles de Wallis et Futuna par Nouméa.

Directeur Régional : Raymond Cipolin
Rédacteur en Chef : Jacques Barret
Responsable technique : Georges Chow.Toun.

ANNEXE IV

RENFORTS LOCAUX APPORTÉS AU SECTEUR DE L'INFORMATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Secteur	Nombre	Fonction	Contrat	Durée	Effet
Journalisme	3	Rédacteur	Durée déterminée	Six mois renouvelable	Janvier 1985
Administratif	2	Agent administratif	Durée déterminée	Six mois renouvelable	Janvier 1985
Technique	1	Technicien supérieur monteur	Durée déterminée	Six mois renouvelable	Janvier 1985
	3	Technicien supérieur d'exploitation et de maintenance, preneur de son	Durée déterminée	Six mois renouvelable	Janvier 1985
	1	Assistant technique	Durée déterminée	Six mois renouvelable	Janvier 1985
	1	Agent technique (film)	Durée déterminée	Six mois renouvelable	Janvier 1985

ANNEXE V

**DISCOURS DE M. DICK UKEIWÉ
(SÉANCE DU SÉNAT DU 24 JANVIER 1985)**

M. Dick Ukeiwé. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je m'adresse à la Haute Assemblée en tant que président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Je me trouvais encore avant-hier sur le territoire et je l'ai quitté tout exprès pour pouvoir participer à ce débat sur la prolongation de l'état d'urgence.

Hier soir, à l'Assemblée nationale, vous avez reproché à l'opposition, monsieur le Premier ministre, de ne pas vouloir s'associer à une mesure d'intérêt général visant, disiez-vous, à rétablir l'ordre sur le territoire. Cette prise de position appelle de ma part quelques questions.

Tout d'abord, monsieur le Premier ministre, pourquoi avoir tant attendu pour s'apercevoir de la nécessité de rétablir l'ordre ? Les désordres ne datent pourtant pas d'hier. Depuis des mois, nous n'avons cessé de réclamer, en vain, que l'État assume sa mission élémentaire de maintien de la sécurité et de la paix publique.

En ce qui me concerne, dès la fin du mois de novembre, j'avais attiré l'attention du haut-commissaire de l'époque, M. Roynette, sur la dégradation de la situation et je lui avais demandé de prendre les mesures qui s'imposaient pour rétablir l'ordre. Mais je n'ai pas été entendu.

Depuis lors, les désordres n'ont cessé de s'étendre. Refusant le verdict du suffrage universel qu'il devinait d'avance, le F.L.N.K.S. a décidé d'imposer sa loi sur le territoire par la violence. Il s'est rendu coupable de vols, de pillages, d'incendies ; il a séquestré des personnes privées et des représentants des pouvoirs publics ; il a occupé par la force des bâtiments publics, des mairies et des gendarmeries ; il a organisé des rassemblements armés, des barrages routiers et des actions de sabotage ; il a pris le contrôle des communes où il s'est substitué à l'autorité légale.

Face à cette montée de la violence subversive, qu'a fait votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre ? Il a laissé les forces de l'ordre assister impuissantes à l'enchaînement des exactions et des voies de fait, quand elles n'en étaient pas elles mêmes les victimes. Pour finir, enhardi par l'absence de réaction du Gouvernement, le F.L.N.K.S. s'est constitué en un pseudo-gouvernement provisoire dont l'existence même est un défi aux institutions républicaines ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Confrontés à cette ultime provocation, le Gouvernement et son délégué en Nouvelle-Calédonie n'ont rien fait pour mettre un terme aux activités de l'autorité se disant gouvernement provisoire. Mieux : ils ont noué avec ses dirigeants des relations privilégiées. Mais il y a plus encore : votre Gouvernement a ajouté au désordre en ne respectant pas les lois de la République, même pas celles qu'il avait lui-même conçues. Vous avez renié le statut Lemoine que vous aviez vous-même fait adopter par le Parlement voilà six mois et qui n'est toujours pas complètement entré en application. Vous avez considéré comme nulles et non avenues les élections territoriales que vous aviez vous-mêmes organisées le 18 novembre dernier, semblant ainsi donner raison à ceux qui les avaient boycottées par la violence. Autant dire que vous avez encouragé le F.L.N.K.S. à poursuivre dans la voie qu'il s'était fixée tout en lui assurant l'impunité pour les exactions qu'il commettait en chemin.

Tout au long de ces derniers mois, monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement est resté sourd à nos appels de plus en plus pressants au rétablissement de l'ordre. A vos yeux, la situation créée par les pillages, les incendies, les attentats et même les morts d'hommes ne nécessitait donc aucune mesure particulière. Quand on brisait les urnes à coup de hache, quand on séquestrait un sous-préfet, quand on occupait militairement la ville de Thio, quand on assassinait lâchement le jeune Yves Tual, l'ordre public n'était donc pas troublé ! Mais quand, après ce crime, la population de Nouméa descend dans la rue pour manifester son refus de la violence et son attachement à la France, alors là, le délégué du Gouvernement juge la sécurité menacée et décrète l'état d'urgence ! (*Vifs applaudissements sur les mêmes travées.*)

Voilà maintenant douze jours que cet état d'urgence a été imposé sur l'ensemble du territoire. Or que constatons-nous ?

La situation ne s'est nullement améliorée. Les désordres continuent, les sabotages de mines se multiplient et les assassins d'Yves Tual courent toujours !

Mme Hélène Luc. Et ceux de Machoro ?

M. Dick Ukeiwé. Cela m'amène à vous poser une question, monsieur le Premier ministre : à quoi sert l'état d'urgence ? Certainement pas à rétablir l'ordre, je viens de le dire. Sa totale inefficacité dans ce domaine s'explique par une raison bien simple : l'état d'urgence ne touche pas les auteurs de trouble. Ceux qui ont choisi une fois pour toutes de se situer en dehors des lois de la République ne se soucient pas plus de l'état d'urgence que de n'importe quel autre loi ou décret qui pourrait leur être opposé. Ils étaient déjà dans l'illégalité ; eh bien, ils y restent ! J'ajoute qu'ils continuent de commettre leurs méfaits en toute tranquillité puisque, dans la pratique, l'état d'urgence ne s'applique pas là où l'ordre est troublé : sur la côte Est, en brousse et dans les mines.

En vérité, le paradoxe de l'état d'urgence est qu'il ne s'applique qu'à ceux pour qui il est inutile. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que certaines travées de la gauche démocratique.*)

La population de Nouméa et du Sud de l'île ne trouble nullement l'ordre public, respectueuse qu'elle est des lois de la République. C'est pourtant sur elle que pèse tout le poids de l'état d'urgence, j'allais dire sa « force injuste », car il est injuste cet état d'exception qui n'a pour effet concret que de défavoriser les Calédoniens loyalistes par rapport aux séparatistes. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Tandis que le F.L.N.K.S. continue de s'exprimer par ses voies habituelles — barrages, incendies, attentats — les Calédoniens favorables à la France se voient retirer tous les moyens d'action politique. Ils sont empêchés de se réunir, de s'organiser et de préparer le scrutin d'autodétermination. La prolongation jusqu'au 30 juin prochain de cet état d'urgence réclamée par le Gouvernement aurait des conséquences très graves tant sur le plan politique qu'en matière économique. Elle provoquerait une véritable régression économique du territoire, la ruine de nombreux commerçants, en particulier restaurateurs et hôteliers, et l'augmentation du nombre de chômeurs. Elle signifierait, en outre, l'absence totale de garantie des libertés publiques pour la campagne électorale.

Qu'on y songe ! Le haut-commissaire pourrait censurer les journaux et la radio-télévision à sa guise (*M. le Premier ministre fait un signe de dénégation*), expulser du territoire ou refouler toute personne qu'il jugerait indésirable. Compte tenu de l'importance de l'enjeu, une telle campagne sous haute surveillance est inconcevable. Bref, loin de permettre un retour à la vie normale, l'état d'urgence bâillonne les libertés publiques et empêche le redémarrage économique sans pour autant entraver le moins du monde l'action subversive du F.L.N.K.S.

Dans ces conditions, comment ne pas s'interroger sur les véritables buts de l'état d'urgence ? En créant artificiellement une situation de crise à Nouméa, le Gouvernement ne cherche-t-il pas à provoquer dans la population un choc psychologique qui la conduirait soit à s'en aller, soit à accepter le plan Pisani présenté comme la seule issue ?

Ce soupçon est justifié, monsieur le Premier ministre, par l'attitude du Gouvernement qui, depuis 1981, cherche à imposer par tous les moyens l'indépendance à une population néo-calédonienne qui, dans sa grande majorité, toutes ethnies confondues, n'en veut pas. Avant même d'accéder au pouvoir, les socialistes avaient pris des engagements formels en ce sens auprès des indépendantistes.

Pour tenir ses engagements, le Gouvernement suit, depuis trois ans, une stratégie particulièrement tortueuse. D'abord, il dote le territoire d'un statut qui, dans son esprit, doit permettre de dégager une majorité indépendantiste à l'assemblée territoriale. Puis les élections du 18 novembre ayant tourné à l'avantage des adversaires de l'indépendance, il relègue presque le statut aux oubliettes. Un nouveau scrutin d'autodétermination est envisagé qui, cette fois, devra conduire sans faute le territoire à l'indépendance. Encore faut-il conduire les Calédoniens, en majorité partisans de la présence française, à accepter l'abandon de leur territoire par la France. Pour y parvenir, le Gouvernement ne lésine pas sur les moyens. Il cherche à fausser les conditions du choix en déguisant l'indépendance en une « association » assortie de toutes sortes de garanties aussi séduisantes qu'illusoire.

Puis, comme cela ne suffit pas à emporter l'adhésion des Calédoniens, le délégué du Gouvernement les menace ouvertement du désordre et de l'insécurité au cas où ils s'obstineraient à rester français.

Enfin, le Président de la République lui-même se rend en Nouvelle-Calédonie pour voler au secours du plan Pisani, ébranlé par la résistance des Calédoniens. Sans rien changer à son objectif, il infléchit son langage et sa tactique afin d'abuser l'opinion publique locale et nationale. Il s'agit de leur faire accepter en douceur un processus d'indépendance contraire à la fois aux intérêts de la France et aux vœux des Calédoniens.

Dans ce contexte de grandes manœuvres, comment ne pas en voir une de plus dans la prorogation de cet état d'urgence qui sert à tout sauf à rétablir l'ordre, qui gêne tous les Calédoniens sauf le F.L.N.K.S. ?

Si cette suspicion n'est pas légitime, monsieur le Premier ministre, le Gouvernement a le moyen infaillible de la lever : c'est d'accepter les amendements que le Sénat apportera à ce projet de loi. Ils tendent à dissiper toute ambiguïté sur l'état d'urgence en limitant sa durée, en précisant ses zones d'application et en réduisant au strict minimum les atteintes qu'il porte aux libertés.

En agissant ainsi, le Gouvernement prouvera sa bonne foi. Il montrera qu'il sait faire passer l'intérêt national avant ses préjugés idéologiques et ses intérêts partisans.

Monsieur le président, mes chers collègues, je m'adresse à vous, alors que la Nouvelle-Calédonie traverse une crise sans précédent dans son histoire. Je m'adresse à vous au nom de mes compatriotes des antipodes qui connaissent aujourd'hui le désarroi, l'anxiété, et qui ont parfois été atteints dans leur personne et dans leurs biens.

Vous comprendrez donc que mes propos soient empreints d'une certaine solennité et d'une certaine gravité. Je les ai longuement pesés. Je ne méconnais aucune des difficultés de la situation que nous vivons. Je les éprouve dans mon cœur et dans ma chair. Mais je crois le moment venu, dans le tumulte des passions et des invectives, d'en appeler à la raison et de rompre, alors qu'il en est encore temps, l'engrenage des erreurs et des faux-semblants.

Tout ce que j'ai pu entendre ces derniers mois m'a convaincu que la France et les Français se sentent profondément concernés par le sort de la Nouvelle-Calédonie. Ils sentent instinctivement ce que les Calédoniens éprouvent profondément : il n'y a pas d'avenir, il n'y a pas d'unité, il n'y a pas de paix possibles pour notre territoire sans la France.

En affirmant cela, je me place, il faut bien le comprendre, bien au-dessus, bien au-delà des slogans élémentaires. Je sais que je suis compris même par ceux de mes compatriotes, à très peu d'exceptions près, dont l'aspiration à l'identité est la plus forte et qui se sont fourvoyés dans des voies sans issue. En effet, il ne faut pas se tromper, je suis le premier à affirmer ce besoin d'identité qui commande la recherche de solutions originales et généreuses à la crise actuelle.

On s'est en effet mépris sur l'extraordinaire complexité et diversité de la société calédonienne. Dans cette erreur de jugement, l'éloignement, mais aussi, hélas ! les prises de position partisans et idéologiques ont joué un grand rôle.

Toutes les analyses objectives se conjuguent pour réfuter le schéma simpliste et redoutable de l'affrontement de communautés raciales. Qu'on le veuille ou non, les hasards de l'Histoire ont fait ici leur œuvre et ont déterminé l'existence d'une fantastique mosaïque humaine, avec ses vivants et ses morts rassemblés sur la même terre, avec ses diversités considérables, mais aussi avec l'unité que constitue une commune inspiration chrétienne.

Pour ces Calédoniens de toutes origines, Mélanésiens, Européens, Wallisiens, Polynésiens, Vietnamiens, Indonésiens et Antillais, la France constitue historiquement l'élément fédérateur. Si, demain, elle est absente, nous vivrons une tragique régression, nous entrerons dans une ère d'affrontements dont nul ne peut prévoir l'issue, pas même ceux qui semblent l'appeler de leurs vœux.

Voilà quelques jours, le Président de la République s'est rendu, en personne, dans notre territoire. Je l'en remercie. Mon gouvernement, dont je rappelle, car c'est, hélas ! nécessaire, qu'il est le gouvernement légitime et légal de tous les Calédoniens...

M. Michel Alloncle. Très bien !

M. Dick Ukeiwé. ... n'a cessé de demander le dialogue dans l'esprit même de la position exprimée tout récemment par M. Jacques Chirac. Ce dialogue lui a été refusé ; c'est probablement là l'erreur fondamentale commise ces derniers mois. L'homme qui a été désigné par le Gouvernement de la République pour réconcilier les frères séparés, pour élaborer de nouvelles règles de vie commune, s'est très rapidement fourvoyé dans une impasse : au lieu de rechercher avec tous les acteurs de la vie locale, avec toutes les forces vives de mon pays et d'abord avec ceux qui ont été démocratiquement élus, les chemins difficiles, mais prometteurs, d'un large consensus, il a choisi de ne s'adresser qu'à ceux qui avaient décidé de sortir de la légalité et de tenter d'imposer, par la violence, à tout un peuple la loi d'une minorité.

Je le dis aujourd'hui solennellement et je pèse chacun de mes mots : M. Edgard Pisani a trompé la confiance des Calédoniens. Il a fait de l'État-arbitre un État partisan. Il a altéré dans nos cœurs l'image de la République et de ses lois. Il a blessé la France en nous. Il n'a plus aujourd'hui qualité aux yeux des Calédoniens pour conduire nos affaires et préparer notre destin.

On a peine à imaginer ici le mépris dans lequel le représentant de l'État a tenu les élus du peuple. Ce mépris s'est d'ailleurs étendu à tous ceux de mes compatriotes qui réclament l'indépendance tout en étant respectueux de la légalité. Jamais en France on ne se serait permis de considérer avec un tel dédain une assemblée et un exécutif locaux. Jamais en France on n'aurait pu imaginer qu'un représentant de l'État s'en prenne devant la presse étrangère à un parlementaire de la République. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Ce n'est pas sans tristesse, mes chers collègues, que je me suis décidé à porter devant vous un tel jugement. En ma qualité de sénateur de la République, j'aurais préféré, croyez-le bien, pouvoir éviter cette condamnation. Mais l'heure est trop grave pour que je m'abstienne de dire toute la vérité.

Vous mesurez maintenant, je pense, à quel point et pour quelles raisons les voies de la concertation en Nouvelle-Calédonie sont pour l'instant bloquées. Cela doit vous permettre aussi de juger avec moins de sévérité peut-être l'état d'exaspération de notre population et ses manifestations parfois houleuses.

Mais mon devoir n'en est pas moins clair : puisqu'il m'est interdit chez moi d'exposer les aspirations et les propositions des Calédoniens, c'est devant notre assemblée, en ma double qualité de sénateur et de président du gouvernement, que je viens m'exprimer, que je viens montrer que les voies de la conciliation existent et qu'il suffit de s'y engager avec foi et détermination. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

La double qualité que j'évoque me permet aussi de rappeler, avant de dessiner les contours de rapports rénovés entre la France et son lointain territoire, que, si la Nouvelle-Calédonie ne saurait être elle-même sans la France, la France ne se séparerait pas de la Nouvelle-Calédonie sans que sa mission et ses intérêts vitaux en soient profondément affectés.

Souvenons-nous seulement en cet instant que plus de la moitié de l'humanité vit dans les pays riverains du Pacifique, que d'immenses ressources dorment sous ses eaux et dans ses espaces, que tous ceux qui se préoccupent du futur situent dans cette région le centre névralgique du monde à l'aube du troisième millénaire.

Souvenons-nous aussi que la Nouvelle-Calédonie recèle des ressources naturelles de très grande valeur stratégique, peu ou pas exploitées jusqu'à ce jour.

J'en viens maintenant au cœur de mon propos. Je vais ébaucher devant vous les principes institutionnels qui me paraissent de nature à permettre, pour reprendre les termes du Président de la République, de « renouer les fils du dialogue » et d'élaborer un projet susceptible d'assurer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Ces principes sont au nombre de trois : le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans l'ensemble français, l'unité du territoire, la reconnaissance de la diversité et la personnalité de toutes les parties du territoire.

Je traiterai brièvement, en premier lieu, de la souveraineté de l'État pour dire qu'elle recouvrira les compétences qui lui sont intrinsèquement attachées et celles-là seulement ; je veux dire la personnalité internationale, la défense, la justice, les libertés, la monnaie, la fonction publique d'État et les ressources stratégiques. Toutes les autres matières relèvent de la compétence des institutions territoriales.

En second lieu, l'unité du territoire serait incarnée par un gouvernement dont le président pourrait être élu au suffrage universel. Le gouvernement aurait en charge l'administration des intérêts du territoire ; auprès de lui siègerait une assemblée dénommée congrès, qui serait soit l'émanation des assemblées de chaque région, soit élue directement au suffrage universel. Le congrès serait compétent notamment dans les matières relatives à l'enseignement, à la santé, à la fiscalité territoriale et au budget annuel. Il aurait un pouvoir de réglementation générale.

J'en viens maintenant, en troisième lieu, à l'innovation essentielle qu'il me paraît indispensable d'introduire dans nos institutions : la personnalité de trois ou quatre régions naturelles et humaines de Nouvelle-Calédonie. Cette reconnaissance s'exprimerait d'abord par le fait que chacune de ces régions serait érigée en collectivité territoriale à part entière, au sens de la Constitution ; chacune d'entre elles élirait une assemblée au suffrage universel, le président de l'assemblée pouvant constituer, avec le bureau, l'organe exécutif de la région. Les compétences reconnues à cette assemblée comprendraient toutes les matières qui intéressent le développement économique régional, la protection de l'environnement, la culture et l'artisanat, l'aide sociale, la gestion du domaine public et du patrimoine de la région.

Le budget de la région serait alimenté par une quote-part du produit de la fiscalité territoriale, complétée par les produits de la fiscalité régionale, les subventions et fonds de concours et le produit des emprunts.

Ainsi seraient donnés aux régions de Nouvelle-Calédonie tous les moyens propres à assurer librement leur développement humain, économique et social dans le respect de leur originalité, de leurs traditions, de leurs aspirations.

Telle est l'architecture très générale des institutions dont la Nouvelle-Calédonie pourrait être dotée afin de concilier au mieux son unité et sa diversité.

Dans cette organisation, notre coutume doit naturellement tenir la place éminente qui est la sienne. Il ne me paraît pas souhaitable de codifier à l'extrême ses institutions, comme on a eu tort de vouloir le faire.

Il me semble sage de demander à ses représentants habilités de rechercher ensemble ce qui pourrait être une sorte de Sénat coutumier à l'échelle du territoire afin d'aboutir à une assemblée des sages disposant d'un large pouvoir consultatif pour toutes les matières qui touchent directement aux règles coutumières.

Contrairement à ce que la loi du 6 septembre 1984 a cru devoir imposer, cette institution devra être le fruit d'un consensus entre l'ensemble des Mélanésiens.

Souveraineté de l'État limitée à ses constituants fondamentaux, unité du territoire fondée sur la règle démocratique et, en définitive, compétence de droit commun reconnue aux régions dans ce cadre pour que s'épanouissent leur diversité et leur originalité, tels sont, mes chers collègues, les principes directeurs à partir desquels je propose que s'engage, entre les Calédoniens d'abord, un nouveau dialogue.

Cet appel au dialogue, je le prononce dans cette enceinte sans aucune exclusive, y compris en direction de mes compatriotes qui se sont jusqu'à présent égarés dans l'aventure, y compris en direction du F.L.N.K.S., dont un représentant vient de déclarer qu'il était un homme de paix et de dialogue ; je le prends aujourd'hui au mot et je l'invite à la table des négociations.

Il appartient maintenant au Gouvernement d'examiner ces propositions.

Nous sommes, quant à nous, respectueux des lois de la République. Nous n'avons jamais fait appel et nous ne ferons jamais appel à la violence ; nous en avons, bien au contraire, été les victimes.

Si le choix d'un scrutin d'autodétermination est maintenu, nous confirmerons massivement notre refus du séparatisme. Nous exigeons seulement que la liberté de vote soit assurée et que la question posée soit claire. Ensuite, nous emploierons tous nos efforts à obtenir cette rénovation de nos institutions, si nécessaire à notre avenir.

Mais faut-il perdre tout ce temps ? Faut-il laisser notre territoire retenir encore son souffle et connaître l'anxiété pendant de si longs mois ? Ne faut-il pas, au contraire, dès aujourd'hui, inviter les Calédoniens à trouver les moyens de mieux vivre ensemble ? Telle est ma conviction.

Il se fait tard. Il est grand temps de reconstruire notre Nouvelle-Calédonie éprouvée par des déchirements fratricides. Nous ne mériterons pas l'estime de nos fils si chacun d'eux ne peut y trouver sa place, si chacun d'eux ne peut y cultiver son champ, si chacun d'eux ne peut, en paix, en savourer les fruits et en contempler le ciel.

J'adjure le Président de la République, j'adjure le Gouvernement de la France d'écouter ce soir la voix du Calédonien, du Mélanésien qui s'exprime avec émotion dans cette noble enceinte. J'ai parlé en conscience pour le bien de la France ; j'ai parlé en conscience pour le bien et l'avenir de mon peuple. Il faut que ma voix soit entendue. *(Sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique, les sénateurs se lèvent et applaudissent longuement. En regagnant sa place, l'orateur est félicité par ses collègues.)*

ANNEXE VI

**PROCÈS-VERBAL (ABRÉGÉ) DE LA RÉUNION
DU JEUDI 31 JANVIER 1985 A R.F.O.
(SOCIÉTÉ DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER)**

En application des articles 22 et 22 bis du règlement du Sénat et des dispositions de l'article 164, paragraphe IV de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, relatives au contrôle économique et financier, M. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, se sont rendus, le 31 janvier 1985, à la Société Nationale de radiotélévision française d'outre-mer (R.F.O.), en vue de procéder à un contrôle « sur pièces et sur place » des conditions dans lesquelles est élaborée et diffusée l'information sur les événements de Nouvelle-Calédonie depuis le début de novembre 1984.

Ils ont été reçus, en l'absence du Président René Mahe, par

- MM. Noël Sanviti (Directeur Général, chargé des affaires administratives et financières),
- Jacques Landry (Directeur des programmes et de l'information, chargé de l'action internationale),
- Bernard Gensous (Directeur Général Adjoint, chargé des relations techniques),
- Jean-Pierre David (Directeur de Cabinet),
- Jean-Jacques Mauriat (Délégué à l'information).

Avant que ne soit évoqué le problème de la Nouvelle-Calédonie, la Direction a exposé à MM. Cluzel et Pasqua les conditions d'organisation et de fonctionnement de la société.

Créée par la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, R.F.O. a été mise en place en janvier 1983. Elle succède aux services outre-mer de FR 3.

Son budget pour l'année 1985 est de 526 millions de francs. Elle emploie 774 agents (60 à 70 seulement viennent de FR 3), ainsi répartis :

- 125 journalistes
- 200 administratifs
- 200 agents techniques et de production (très peu d'effectifs pour cette dernière qui utilise aussi du personnel détaché de TDF).

Sur ces 774 agents, 200 sont à Paris. Le reste est affecté Outre-Mer. Il a été procédé par deux fois à des créations d'emplois : 20 en 1983, 20 en 1984. Six emplois supplémentaires liés au second canal sont prévus pour 1986. C'est le secteur technique qui a bénéficié, pour l'essentiel, de ces créations.

Sur les 125 journalistes de R.F.O., 26 sont à Paris (ce chiffre est celui des titulaires d'une carte de presse et englobe les cameramen, lesquels ne sont que deux à Paris — soit la moitié d'une équipe, la norme habituelle étant de 4).

La Convention collective unique des personnels de la communication audiovisuelle s'applique à R.F.O. Il a été souligné qu'elle prenait mal en compte les spécificités de la société et notamment la polyvalence de ses journalistes.

R.F.O. a neuf stations en tout : sept stations de télévision et deux stations radio uniquement à Wallis et Futuna et Mayotte. Six cars sont à la disposition des stations, un pour chaque département, sauf pour Saint-Pierre et Miquelon. Il y a eu très peu d'homologations de radios privées locales outre-mer par la Haute-Autorité. Les émissions de R.F.O. sont fréquemment brouillées par des radios pirates.

La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe bénéficient de deux canaux de diffusion. Ce sera également le cas de la Guyane et de Saint-Pierre et Miquelon à la fin de l'année 1985.

Il existe deux circuits d'expédition : Océan Indien, Pacifique et Atlantique.

La mise en service du satellite Telecom I qui arrose la Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (l'ensemble des départements d'outre-mer à partir du 1^{er} mars 1985) devrait permettre, par ses moindres coûts de diffusion, d'augmenter dans ces régions, le volume de la programmation.

La durée de programmation quotidienne est de 18 heures pour la radio et de 5 heures pour la télévision dont une demi heure de journal d'information.

Ce journal comporte en principe dix minutes d'informations locales et vingt minutes d'informations nationales et internationales. Ces dernières, qui représentent en général une dizaine de sujets, proviennent de la métropole. Elles sont « montées » (opération du « monitoring ») à Paris V (Cognacq-Jay) vers 15 H chaque jour. Elles peuvent être ou non reprises au niveau local. C'est chaque rédaction qui décide sur place. Les monitorings sont conservés 8 jours par R.F.O., les conducteurs, un an.

La mise en service de Telecom I permet une réception plus rapide des informations en provenance de la métropole (envoi du journal de 20 heures au lieu de celui de 13 heures ; expédition sous trois jours de programmes qui seraient vite obsolètes par le circuit normal).

En règle générale, les journalistes sur place sont libres de reprendre ou non les émissions provenant de métropole. Mais il existe un « menu conseillé » par le siège. Celui-ci, par exemple, procède à un envoi systématique des émissions consacrées aux leaders politiques (comme « L'heure de vérité » d'Antenne 2), de certains comptes rendus sportifs ou de magazines d'information (comme « L'enjeu » de TF 1).

Il expédie aussi, ponctuellement, les événements importants.

Les programmations effectuées sur place sont envoyées à R.F.O. qui les visionne et émet un avis dont il est tenu compte ou pas. R.F.O. élabore, chaque mercredi, une grille de programmes.

En ce qui concerne plus particulièrement la Nouvelle Calédonie, R.F.O. emploie 101 agents. Très sollicités par les événements récents, les effectifs ont dû être renforcés (quatre journalistes et deux techniciens supplémentaires ont été envoyés).

81 % du personnel est d'origine locale dont quatre journalistes. Parmi ces quatre journalistes, deux sont canaques et on compte parmi les techniciens bon nombre de canaques et de métis.

Le rédacteur en chef en poste à Nouméa est M. Jean-François Luciani depuis le 15 janvier 1985. Le Chef des services, M. Alfred Jouhaud, est en place depuis trois ans et demi.

A l'issue de la réunion, M. Charles Pasqua a demandé que lui soit communiquée photocopie des « conducteurs » et de la correspondance de R.F.O. avec la Nouvelle Calédonie. Il a souhaité, par ailleurs, assister prochainement à une conférence de rédaction à R.F.O. et à un « monitoring » à Cognacq Jay.

ANNEXE VII

Extrait du « Monde » (16 février 1985)

RADIO-FRANCE OUTRE-MER : UN MORCEAU DE CHOIX

De notre correspondant.

Nouméa. — Pour un ténor de l'opposition comme M. Pasqua, l'examen des structures d'une station de télévision comme RFO-Nouvelle-Calédonie constitue un morceau de choix. Nul doute que, fort des conclusions qu'il tirera de sa mission de contrôle et dont l'essentiel lui aura été donné par la majorité locale et par des membres de la station, le président du groupe RPR du Sénat détiendra de solides arguments pour crier à la manipulation de l'information. Des arguments que les maladroites de la direction locale et parisienne de RFO, alliées au dirigisme de l'administration, lui auront offerts sur un plateau.

Il est vrai que les conditions de travail des journalistes de télévision sont difficiles en Nouvelle-Calédonie. L'impact d'une station qui reste l'unique moyen d'information audiovisuelle dans un microcosme aussi passionné est démesuré. La pression est forte sur certains journalistes. Il y a très peu de temps encore, les journalistes de RFO étaient à la fois boycottés par le (FLNKS) Front de libération nationale kanake et socialiste et conspués lors des manifestations anti-indépendantistes. Les deux principales tendances politiques de Nouvelle-Calédonie dénonçaient en chœur la « désinformation », jugée colonialiste ou socialiste, suivant les opinions.

Côté indépendantiste, le contentieux avec RFO remonte, dit-on au FLNKS, au temps de l'ancienne majorité nationale, où les comptes rendus des activités des partis indépendantistes n'étaient pas traités de façon satisfaisante au gré des intéressés. Après 1981, la tendance s'est maintenue. Le Front indépendantiste avait alors décidé de boycotter RFO, limitant les contacts avec la station aux moments où ses membres parlaient en tant qu'élus.

De bonnes relations avec M. Pisani

Le mouvement s'inverse à l'arrivée de M. Pisani, en décembre dernier. Le délégué du gouvernement est alors accompagné par un membre du cabinet du ministre de l'intérieur qui rédige un premier rapport sur l'équipe de la station de radiodiffusion locale, dont l'objectivité avait été mise en doute par des membres de la Haute Autorité de l'audiovisuel. Déjà venu sur place assister à la campagne des élections territoriales du mois de novembre, M. Jean-Pierre David, directeur de cabinet de M. René Mahé, le PDG de RFO, se rend en Nouvelle-Calédonie pour préparer le voyage du président de la société. Celui-ci arrive le 8 janvier à Nouméa. Il a deux objectifs : donner le « coup de balai » préconisé par l'administration et renouer le contact avec le FLNKS. Sur le premier point, son discours est clair : pas question de laisser apparaître vos idées, dit-il en substance au personnel de RFO, composé en grande partie de « *caldoches peu suspects de sympathie pour le FLNKS* ». On prête même à M. Mahé des allusions sur le « *sens de l'histoire* » en Nouvelle-Calédonie. Cette volonté de « neutralité » reçoit un bon accueil de la part de la direction de la station, qui va dès lors manifester un zèle certain.

Le rédacteur en chef arrivé en fin de contrat est remplacé par un journaliste de RFO, M. Jean-François Luciani, qui entretient avec le haut commissariat des rapports plus étroits. Les premiers temps, les réunions sont quotidiennes entre le nouveau rédacteur en chef de RFO et le secrétaire général du territoire, M. Christian Blanc, bras droit de M. Pisani. A la radio les journalistes les plus discutés sont affectés à des « spécialités » moins sensibles comme le sport ou le cinéma.

Avec le FLNKS, les relations sont rétablies, même si les journalistes chargés de couvrir les conférences de presse indépendantistes ont fort à faire avec l'inertie des équipes de tournage qui renâclent. Alors on assiste à de curieux manèges : un sujet tourné par TF1 ou

Antenne 2 en Nouvelle-Calédonie est envoyé par satellite en métropole, d'où il est réexpédié, toujours par satellite, vingt-quatre heures plus tard vers Nouméa dans le « paquet » qu'un délégué RFO reçoit de Paris. Un contrôle, effectué par la direction locale de la station, décide si l'on peut ou non diffuser tel ou tel reportage. Résultat : il circule aujourd'hui à Nouméa tout un jeu de vidéo-cassettes rassemblant des reportages réalisés dans l'île par les chaînes nationales, qui n'ont jamais été diffusés en Nouvelle-Calédonie.

Les autres programmes n'échappent pas à ce filtre rigoureux, résultant davantage du zèle de RFO que d'une censure de l'administration. Par exemple, le numéro d'« Apostrophes » (diffusé chaque semaine en Nouvelle-Calédonie) intitulé « Biographies », au cours duquel était notamment présenté le livre de Catherine Nay consacré à M. Mitterrand, n'est jamais passé sur RFO. Mais le filtrage n'est pas parfait. Le 10 février, au fil du journal télévisé où le député RPR, M. Jacques Laffeur, lance son appel à enfreindre le couvre-feu, on diffuse aussi un reportage sur un ancien membre de la CIA qui expose complaisamment toutes les techniques de déstabilisation d'un pays alors que, dans la foulée, le compte rendu du congrès FLNKS fait justement état de prochaines actions de « *déstabilisation des intérêts économiques* » du territoire... « Cette conjonction a suscité un certain émoi... »

Les informations données à la radio font aussi l'objet d'une étroite surveillance. Plus aucun bulletin ne passe à l'antenne sans le visa préalable de la direction ou de la rédaction en chef : cela n'empêche pas de graves « bavures », comme celle commise par tel journaliste citant avec insistance l'Agence France-Presse à propos du FLNKS, et prêtant à l'auteur de la dépêche des informations que celui-ci n'avait pas écrites. La crise qu'a ainsi traversée RFO a tout de même eu l'avantage d'augmenter la quantité des informations diffusées. Aux trois journaux radio quotidiens s'ajoutent maintenant des « flashes ». De même le nombre des reportages télévisés a crû sensiblement.

Frédéric FILLOUX

ANNEXE VIII

BULLETIN RADIO (NOUMÉA 19 FÉVRIER 1985)

Edgar Pisani a donc interdit le pique nique de Thio. Un rendez-vous de masse prévu aujourd'hui à l'appel du Front calédonien et de plusieurs personnalités anti-indépendantistes et notamment le Maire de Nouméa, Roger Laroque.

Claude-Olivier Blanchet : C'est hier, en fin de soirée, que le Haut Commissaire a fait savoir sa décision alors que, selon les organisateurs, plus de 3 000 personnes s'étaient inscrites pour cette manifestation.

En fait, le Haut Commissariat avait mis en garde les promoteurs de la rencontre dès le 14 et, se référant à l'arrêté du 27 janvier dernier instaurant l'état d'urgence et, dit un communiqué, pour éviter toute tension, le délégué du Gouvernement n'a donc pas autorisé la manifestation alors que la région de Thio retrouve peu à peu des conditions normales de travail et de vie, et que ce pique nique est susceptible, dit le délégué, de provoquer des troubles inutiles.

Les forces de gendarmerie ont reçu l'ordre de refuser l'accès au site de Thio et de ne pas y permettre la circulation de quiconque n'y a rien à faire.

Réaction du Président du Gouvernement territorial Dick Ukeiwe, du Maire de Nouméa, Roger Laroque, et du Député Jacques Lafleur : « Il est prématuré de se rendre en masse à Thio. Cela peut entraver la mission d'inspection en cours de certaines personnalités extérieures au territoire. »

Le R.P.C.R. a demandé dès hier soir, à ceux qui souhaitent prendre part au pique nique d'y renoncer et de reporter ce déplacement symbolique à une date ultérieure, pour les municipales par exemple.

Voilà pour la position du R.P.C.R.

Position plus dure, vous disiez, du Front calédonien qui s'en réfère à l'article 13 de la Constitution de la République stipulant que toute personne a le droit de circuler librement à l'intérieur de l'État. En conséquence, le Front estime comme un intolérable abus de pouvoir du Gouvernement central, selon ses propres termes, qui outrepassé ses droits, dit le Front, et les dispositions de l'état d'urgence. Le Front calédonien a donc maintenu le pique nique de Thio.

C'est à 7 h 15 que les participants devraient se regrouper au péage de ..., après avoir effectué un rassemblement autour de Saint-Quentin où sont d'ailleurs logés beaucoup de réfugiés de Thio.

Pour le Front calédonien, malgré l'interdiction officielle, oui au pique nique de Thio.

Pour le R.P.C.R., on se plie à l'interdiction pour éviter tout incident.

Voilà le point que l'on peut faire ce matin.

ANNEXE IX

(DÉPÊCHE A.F.P.)

A.F.P. 19 février 1985 85-02-19 04 :19 GMT.

Nouvelle Calédonie — Charles *Pasqua* : « Le responsable, c'est *Pisani* »

— Nouméa 19 fév (600 Mots).

M. Charles *Pasqua*, président du groupe RPR du Sénat, s'en est pris mardi à M. *Pisani* qu'il a rendu « responsable de ce qui s'est passé à Thio » dimanche et qui, a-t-il dit, « en est maintenant rendu à aller s'excuser et à aller désavouer les forces de l'ordre ».

M. *Pasqua*, qui s'adressait à la presse peu avant de quitter la Nouvelle-Calédonie pour regagner Paris après une visite de cinq jours, répondait du même coup aux déclarations que venait de faire un peu plus tôt M. *Pisani* à propos des événements de Thio. « Il avait interdit le rendez-vous de Thio, a-t-il dit. Des gens s'y sont rendus tout de même. Après tout, c'est la France. Il y a eu des incidents. Et qu'est-ce qu'il fait ? Il va s'excuser. C'est lamentable ».

Répondant encore à M. *Pisani* qui avait déclaré : « Je croyais que M. *Pasqua* était venu à Nouméa pour s'occuper de RFO (Radio-France Outremer). Il n'y a consacré que trois heures moins le quart », M. Charles *Pasqua* a retorqué : « J'avais indiqué dès mon arrivée sur le territoire que je venais à un double titre. Remplir une mission d'information sur le fonctionnement de RFO en tant que rapporteur du budget de la commission de l'audiovisuel au Sénat. J'ai rempli cette mission et j'en rendrai compte à mon retour à Paris. Mais ma visite comportait également une partie politique. Je suis venu apporter le salut du Sénat et apporter le soutien de l'opposition nationale à tous ceux qui, ici, veulent rester Français. Je m'en sens parfaitement le droit et je me sens très à l'aise sur ce territoire qui appartient à la République. »

M. *Pasqua* a commenté sa visite en déclarant « qu'il avait rencontré partout la même volonté de rester français chez ceux qui constituent le plus grand nombre et qui ont la même approche du problème ».

Revenant sur sa proposition d'organiser le plus rapidement possible un scrutin d'autodétermination portant sur une seule question : « voulez-vous rester Français, oui ou non ? », M. *Pasqua* a demandé : « Pourquoi attendre ? Pour que la situation se détériore ? Pour que l'activité économique se dégrade encore plus ? »

Le président du groupe RPR au Sénat a poursuivi : « M. *Pisani* s'est disqualifié. Il n'arrivera pas à résoudre le problème parce qu'il ne représente qu'une thèse, celle de l'indépendance. Il faut, certes, faire évoluer les choses. C'est pour cela que le plan d'autonomie élargie de M. Dick Ukeiwe, président du gouvernement territorial, était proposé. L'opposition nationale soutient ce plan et l'action de ceux qui veulent le mettre en œuvre ».

Répondant indirectement à M. *Pisani* qui avait déclaré dans sa conférence de presse : « Si, à la question pour ou contre la France, la réponse était, comme c'est l'évidence, positive, est-ce que cela résoudrait le problème ? Ce qu'il faut, c'est trouver un équilibre entre la volonté du peuple kanak pour l'indépendance et la garantie des intérêts de la France ainsi que de ceux qui se sont installés en Nouvelle-Calédonie », M. *Pasqua* a répliqué : « M. *Pisani* n'accepte pas la légitimité démocratique. Pour lui, il y a deux légitimités : celle de la majorité et celle de la minorité. Comme il y a une majorité sortie des urnes, elle doit exercer le pouvoir et le faire respecter par la minorité. Tant que M. *Pisani* n'aura pas levé le

préalable de l'indépendance, il n'arrivera à rien. S'il avait le sens des responsabilités, il devrait demander son rappel. C'est le seul service qu'il pourrait rendre à la Nouvelle-Calédonie. » JAB/dro.

AFP 13 février 1985 85-02-13 16 :08 GMT.

Réforme scrutin — M. *Poher* : « la Constitution implique le scrutin majoritaire » — Paris 13 fév (250 Mots).

Le président du Sénat, M. Alain *Poher*, estime — « bien qu'il n'ait pas voté la constitution de la V^e République » — que « cette Constitution implique le scrutin majoritaire pour la stabilité des institutions ».

En recevant mercredi le nouveau bureau de l'association de la presse parlementaire, M. *Poher* a pronostiqué que « politiquement, l'année à venir sera très difficile. Elle commence plutôt mal », a-t-il souligné en faisant allusion au projet de décret réformant le mode de désignation des conseillers régionaux.

Sur le futur scrutin d'autodétermination proposé aux Néo-Calédoniens, M. *Poher* a indiqué qu'il « fallait que la *question* posée soit claire — voulez-vous rester Français ou devenir indépendants, propose-t-il — sinon le Sénat l'amendera ».

M. *Poher* a fait justice des rumeurs faisant état de dissensions au sein du Sénat. « La majorité sénatoriale est homogène, a-t-il dit. Il n'y a pas de problème entre Pasqua (le président du groupe RPR) et moi », malgré les « tentatives de destabilisation » de M. Labarrère (le ministre des Relations avec le Parlement).

« M. Pasqua et moi n'avons pas le même caractère, mais je dois lui rendre cette justice qu'il n'a jamais rien fait contre la cohésion de la majorité sénatoriale », a poursuivi le président du Sénat.

Quant à ses rapports avec le président de la République, ils sont « bons ». « M. Mitterrand, fait valoir M. *Poher*, je le connais depuis 40 ans. Nous avons été membres du même gouvernement en 1948. Nous sommes en accord quand nous parlons du passé et en désaccord quand nous parlons du présent ».

FG/AG

ANNEXE X

EXTRAITS DU JOURNAL « LES NOUVELLES CALÉDONIENNES »
(16 FÉVRIER 1985)

I. — L'ALLOCUTION DE GASTON FLOSSE

Venu apporter le salut fraternel des Françaises et des Français de Polynésie, M. Flosse a indiqué comment la Polynésie avait appuyé les efforts des Calédoniens et de leurs représentants « légalement et légitimement élus, pour réveiller la France profonde ». Il a ensuite déclaré :

« Désormais la vérité est en marche partout, ici comme en Métropole et rien ne pourra plus l'arrêter.

« L'espoir a changé de camp et je l'ai lu dans vos yeux depuis mon arrivée, votre présence innombrable ce soir autour de vos représentants et votre voix puissante expriment votre volonté d'être libres de vos choix et d'être responsable de votre destinée. Vous avez su garder et faire partager votre foi dans l'avenir sans laquelle rien de grand ne peut s'accomplir.

« Cette terre est celle de vos ancêtres et vous la donnerez en héritage à vos enfants. Vous l'avez travaillée de vos mains, vous avez mélangé votre sang à celui de ses premiers occupants. Elle est devenue toute votre vie, vous êtes devenus son âme.

« Convaincu de la justesse de la légitimité de votre cause, je n'ai jamais douté, et tous les Polynésiens avec moi, que, dans le drame que vous vivez, la raison et la justice l'emporteraient finalement sur la folie et le mensonge.

« Convaincu également de la nécessité de rapprocher nos chemins, je n'ai pas hésité un instant à accepter la proposition d'alliance entre tous les Territoires Français du Pacifique, ce que nous avons fait hier, le Président Dick Ukeiwé et moi-même.

« Demain, j'en suis persuadé, nos frères de Wallis et Futuna viendront se joindre à nous.

« Ensemble nous serons plus forts, ensemble, nous résisterons mieux aux attaques de ceux qui, sous le couvert d'idéologies fallacieuses, ne cherchent qu'à chasser la France du Pacifique.

« Ensemble nous supporterons mieux nos épreuves et nous pourrons nous appuyer mutuellement.

« Alors que des voix autorisées s'élèvent pour proclamer que la présence de la France reste la condition nécessaire pour que cette partie du monde continue d'être une oasis de paix et de prospérité, alors même que certains leaders politiques favorables à l'indépendance reconnaissent aujourd'hui que cette présence est indispensable, nous ne pouvons baisser les bras et nous résigner.

« Il faut donc nous unir. Oui, n'en déplaise à certains, l'Alliance est un fait, elle est depuis hier une réalité concrète et les premières décisions ont déjà été prises. Demain, les responsables de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française se réuniront pour préparer les actes qui mettront en œuvre ces décisions. L'Alliance est en marche et vivra, tant que vous le voudrez.

« Elle permettra de sauver l'honneur de la France et maintiendra sa présence dans cette partie du monde où se joue le destin de l'humanité.

« Si aujourd'hui nous avons besoin de la France, nul ne doute que demain la France aura besoin de nous.

« Assurés de votre détermination inébranlable à rester Français, le Président Dick Ukeiwé et moi-même avons alors adressé un télégramme au Président de la République, Président de tous les Français et garant de nos institutions. Nous lui avons demandé d'écouter le cri de votre cœur et de nous recevoir pour qu'il comprenne que le gouvernement et son délégué se sont fourvoyés dans une illusion qui ne peut que conduire au drame.

« Lui seul maintenant peut nous entendre, forts de votre appui et de votre détermination, il ne pourra rester sourd à nos appels.

« Tous ensemble derrière vos élus, vous ferez en sorte que Vive la Nouvelle-Calédonie.

Et la Polynésie Françaises

Vive la République.

II. — LE DISCOURS DU PRÉSIDENT UKEIWÉ

Après avoir remercié Gaston Flosse, pour son « *appui généreux et fraternel* », et avoir salué le sénateur Papiilo et le président de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna, le Président Dick Ukeiwé a évoqué la démarche qu'il doit entreprendre auprès du président de la République « *pour lui expliquer à nouveau l'erreur monstrueuse qu'il y avait à vouloir trancher le lien séculaire de chair et de sang qui s'est tissé entre la Métropole et la Nouvelle-Calédonie* »

Et il a poursuivi

« Qui pourrait imaginer que la France soit devenue une mère criminelle, capable de rejeter de son sein l'un de ses enfants conçu et voulu par elle ?

« Qui pourrait croire que la France soit devenue raciste et choisisse délibérément de briser l'équilibre de la communauté multiraciale exemplaire qui s'est créée ici ?

« Qui pourrait penser que la France généreuse, intelligente, humaine soit devenue la proie du dogmatisme, du sectarisme et qu'au nom d'une idéologie abstraite, elle accepte d'abandonner sur le chemin de l'aventure et du drame une communauté toute entière attachée à elle ?

« Non, tout cela n'est pas possible.

« C'est parce que nous en avons la conviction que Gaston Flosse et moi-même souhaitons rencontrer le Président de la République.

« Lui seul aujourd'hui parce qu'il est le garant de l'unité nationale, le suprême recours, peut entendre le cri de douleur mais aussi d'espérance du peuple calédonien.

« C'est pourquoi, pendant qu'il en est encore temps, je lui adresse depuis cette mairie de Nouméa, un appel solennel pour qu'enfin il entende notre voix, qu'il comprenne notre volonté inébranlable de demeurer dans la République Française, pour qu'il agisse vite afin d'éviter que la conscience collective de la communauté calédonienne soit à jamais souillée par le germe de la violence et de la division.

« Vive l'Espoir,

« Vive la Polynésie et la Calédonie Françaises,

« Vive la Nation Française ».

ANNEXE XI

EXTRAIT DU « CANARD ENCHAÎNÉ »
(20 FÉVRIER 1985)

J'irai pique-niquer
sur vos tombes

Les leaders de droite, en France, jurent qu'ils ne mettront pas de l'huile sur le feu de la Nouvelle-Calédonie. Mais, en Nouvelle-Calédonie, Charles Pasqua débarque avec une tonne d'huile Lesieur. Il chauffe la droite, il chauffe l'extrême droite, qui, déjà, brûlent. On le voit sur les photos avec un désopilant bonnet de naïade sur la tronche. Si « bon enfant ». A l'occasion de son voyage germe l'idée d'un pique-nique à Thio. La droite se rétracte. Mais le Front calédonien d'extrême droite décide d'y aller. Rien ne saurait être plus bon enfant que l'œuf mayo et le poulet froid sur la tombe chaude d'Éloi Machoro. Ce « bon enfant » qui consiste à faire monter les sangs puis à se retirer avec la scouriante bobine d'un vendeur de berlingots de lait, et ces bons enfants qui programment des paniers-repas dans des cimetières, ces « bons enfants » nouveaux font froid dans le dos.

Pisani interdit le pique-nique de Thio. Des forces de l'ordre sont mises en place pour barer la route aux pique-niqueurs. Or les forces de l'ordre finissent par laisser passer tous les membres du Front calédonien. Et elles chargent sur les Kanaks à la grenade offensive et au tir tendu. Mauvaise appréciation de la situation sur le terrain, manque de coordination, débordement dans une situation un peu explosive. C'est le flou. Une seule chose est claire, pour les pique-niqueurs d'extrême droite : pas un gnon. Pour les Kanaks, sept blessés et du rouge sur la peau qui n'est pas de la tomate de pique-nique écrasée.

« France-Soir » titre : « Les indépendantistes calédoniens attaquent les gendarmes — 9 blessés » (« France-Soir », 18 février). « Le Figaro » annonce en chapeau : « Les indépendantistes affrontent les gendarmes ». « France-Soir » et « Le Figaro » méritent le prix des pique-niqueurs qui confondent la mayonnaise en tube et la moutarde qui fait saigner.

A la télévision, pas de mensonge de cette sorte. Les images ne mentent pas. C'est en accéléré qu'on voit les gendarmes charger sur les Kanaks avec leurs équipements de guerriers. C'est en gros plan qu'on voit les blessés, noirs. Et les pique-niqueurs blancs, tranquillement installés pour leur déjeuner sur l'herbe (du Renoir). Les gendarmes sont pris en pleine action (de la boucherie Bernard). Il y a, à la télévision, aussi, on pouvait voir les forces de l'ordre en action « contre » des Blancs assis sur un bord de route et qu'elles avaient l'ordre de faire dégager. C'était du jamais vu, ces forces de l'ordre déplaçant des trublions avec des douceurs de maman-poule. Pas une violence. Pas un gnon. Une délicatesse de façons que le livreur le plus aérien n'aurait pas pour déposer un paquet cadeau.

Les forces de l'ordre sont peut-être débordées sur le terrain. Mais si elles s'affolent, elles ne sont pas aveugles.

Blanc, c'est blanc. Noir, tu cognes.

C'est ce qu'apprend sans fard la télé-couleurs.

Sylvie Caster

ANNEXE XII

**COMMUNIQUÉ DU GROUPE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE
DU SÉNAT (21 FÉVRIER 1985)**

Le Groupe socialiste du Sénat a pris connaissance avec stupeur et indignation du comportement de M. Pasqua, Président du Groupe R.P.R. du Sénat, au cours de son déplacement en Nouvelle-Calédonie.

En effet, mandaté officiellement — mais exclusivement — en tant que Rapporteur pour Avis de la Commission des Affaires Culturelles pour la Communication audiovisuelle, le Sénateur Pasqua était chargé d'examiner les conditions d'élaboration et de diffusion de l'information politique sur les antennes de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision d'Outre-Mer notamment en Nouvelle-Calédonie.

Ce parlementaire, outrepassant la mission précise dont il était investi, s'est cru autorisé à tenir, au nom du Sénat, des propos irresponsables, provocateurs et intolérables, eu égard au climat de tension extrême qui règne actuellement en Nouvelle-Calédonie.

Le Groupe socialiste du Sénat réprovoque et condamne un tel manquement à la tradition sénatoriale, aux règles élémentaires de la démocratie parlementaire et qui aurait pu avoir des conséquences tragiques lors de la dernière manifestation organisée par le Front Calédonien à THIO, le 17 février dernier.

Par ses déclarations intempestives « le plan Pisani est mort » et ses raccourcis simplificateurs « la défense de Bastia commence à Nouméa », il s'est employé à échauffer les esprits. De plus, il a cautionné même si c'est a posteriori, la provocation organisée par l'extrême droite lors de cette manifestation.

S'il laisse à M. Pasqua, en tant que Président du Groupe R.P.R., la liberté de s'associer au Front Calédonien, le Groupe socialiste lui dénie le droit de s'exprimer au nom du Sénat sur un problème pour lequel il n'a en aucune façon été mandaté.

Louis Perrein

Vice-Président chargé de la Presse

André Meric

Président